Ville de Sevran

Rapport d'orientations budgétaires

2019

Ce présent rapport est présenté selon les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et du décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et conformément à la LPFP de 2018, ainsi que la circulaire préfectorale du 25 janvier 2018.

Il comprend un document d'orientation et des rubriques détaillées présentant l'ensemble des pièces obligatoirement à inscrire dans un rapport d'orientation budgétaire ainsi que le rapport égalité femmes-hommes.

SOMMAIRE

Titre Sommaire	Page 1
Introduction	3
Première partie : du global au local, les collectivités face à la crise A) Pour la planète, réconcilier la préservation de l'environnement et l'égalité B) Pour l'Etat, prendre ses responsabilités C) Pour Sevran, un budget sécurisé, qui anticipe et qui protège D) Une stratégie financière offensive	6 6 9 13 15
Deuxième partie : un service public pour renforcer le lien social A) Au quotidien, la protection de notre environnement B) Au quotidien, la République C) Au quotidien, les services techniques D) Au quotidien, nos enfants E) Au quotidien, la petite enfance F) Au quotidien, les écoles G) Au quotidien, les sports H) Au quotidien, la culture I) Au quotidien, la culture I) Au quotidien, la santé K) Au quotidien, la santé K) Au quotidien, la solidarité L) Au quotidien, l'insertion M) Au quotidien les retraités N) Au quotidien, plus de prévention pour plus de sécurité O) Au quotidien, des services plus proches des habitants P) Au quotidien, l'amélioration de l'habitat et des logements	18 18 19 19 20 21 22 24 25 26 27 27 28 29 30 31 33
Troisième partie : faire de Sevran une ville en avance pour l'environnement A) Valoriser la place de l'eau B) Améliorer la qualité de l'air. C) Améliorer l'intégration de la Nature dans la ville	34 35 35 36
Conclusion	38

1

Après une décennie marquée par des investissements importants et indispensables pour

restructurer la Ville¹. le conseil municipal s'est engagé dans une stratégie de retour progressif à une stabilité budgétaire, en s'appuyant sur un service public toujours plus efficace. Cette démarche exigeante permettra à Sevran de retrouver une liberté d'intervention au service de la population et d'assurer pleinement ses missions de service public. Cette démarche budgétaire a été confortée en 2018 par :

DEPUIS DIX ANS

Les opérations pour équiper la ville de nouvelles structures et remettre en état un patrimoine très dégradé étaient indispensables, tout comme les aménagements paysagers, la réhabilitation ou la création d'écoles, la reconstruction d'une crèche, la création de deux nouvelles maisons de quartier, la création de jardins partagés, la création d'une salle gymnique, la restructuration d'équipements sportifs, la création d'un nouveau gymnase, la création d'un nouvel espace culturel multimédia et la création d'un centre municipal de santé.

La remise de deux rapports
 de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2013 et suivants
 sur la compétence générale pour le premier et sur la compétence scolaire pour le
 second. Ces deux rapports ont confirmé les particularités de Sevran : la jeunesse
 et la forte demande sociale de la population, un niveau important d'endettement qui

Potentiel fiscal moyen par habitant (Sevran)	636,10 €
Potentiel fiscal moyen par habitant (Territoire)	1 222,73 €
Revenu moyen par habitant (Sevran)	9 709,73 €
Revenu moyen de la strate	14 668,97 €
Population QPV à Sevran	23 849
Population de 3 à 16 ans à Sevran	11 113

Figure 1 - Données fiscales pour Sevran - DGFIP 2017-2018. Le potentiel fiscal moyen par habitant est deux fois plus faible que celui des autres villes du territoire Paris Terres d'Envol

pèse sur la commune, lié au mécanisme de financement de l'ANRU, un potentiel fiscal faible et un niveau de ressource limité, une forte dépendance vis-à-vis des dotations de l'Etat, la part importante de la masse

salariale.

 La mise en œuvre de la contractualisation budgétaire permet de confirmer la trajectoire de stabilisation budgétaire et de sécuriser le niveau des dotations de l'Etat. Ceci impose pour la Ville une stratégie budgétaire offensive : il s'agit d'accentuer les efforts sur la perception des recettes, de les rechercher et de les pérenniser.

¹ Voir document ANRU I

Cette contractualisation prévue par la loi de finances 2018-2022 vise à baisser de 3% les dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat.

La commune a obtenu un taux de 1.35% de possibilité d'augmentation de son budget de fonctionnement, soit un montant supérieur aux 1,2% initialement prévus par la loi. Cela signifie que la commune dispose d'une marge d'évolution limitée à 1 200 000 euros chaque année sur

	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement en €	87 420 808	88 600 989
Besoin de financement initial en €	-5 733 000	-4 093 000
Besoin de financement contractualisé en €	-6 968 000	-5 276 000
Capacité de désendettement annuel (en années)	19,5	18,5

Figure 2 - Indicateurs de la contractualisation - rappel des objectifs

son budget. Cette marge de manœuvre est d'autant plus contrainte que la Ville a été confrontée, comme tout

un chacun, à la hausse des prix de 2,1% et à celle des fluides de 12% en 2018.

Cet objectif a été respecté en 2018 grâce à un effort de tous les services et par la restructuration de la direction des finances, tournée davantage vers la recherche et la perception des recettes. Autre point amélioré : la baisse des délais de paiements, comme le souligne la Chambre régionale des comptes. Cet effort sera accentué.

En 2019, la Ville signera un contrat de partenariat ordonnateur – comptable. De plus, en complément du budget 2019, un programme pluriannuel d'investissement (PPI) sera présenté.

Enfin, le rôle de la commission des finances, coprésidée par un élu de l'opposition, a été renforcé. Elle contrôle, évalue et accompagne pas après pas l'exécution budgétaire.

Le budget 2019 pour Sevran doit être un budget qui anticipe et protège. Ce budget est tourné vers le développement de la Ville, vers la prise en compte des besoins quotidiens des habitants, vers un dialogue constant.

C'est un budget d'égalité, d'égalité sociale, d'égalité entre les femmes et les hommes, parce qu'il permet l'accès de toutes et de tous au service public. Ce sera le fil rouge des politiques publiques sevranaises pour 2019. C'est aussi l'égalité territoriale, pour une meilleure répartition des ressources au sein du Territoire, mais aussi sur la prise en compte des spécificités de la Seine-Saint-Denis.

C'est un budget de fraternité, parce qu'il favorise les rencontres dans les quartiers, encourage les liens entre les générations, les rencontres entre les habitants, et renforce l'action de la ville dans le domaine de la sécurité et de la sûreté. Il est ancré dans l'amélioration du quotidien.

C'est un budget porteur d'avenir, parce qu'il accompagne l'émergence des projets sérieux ambitieux et durables : Sevran Terre d'Eaux, Sevran Terre d'avenir et Cycle Terre. Ces projets

sont chiffrés, négociés, travaillés avec l'ensemble des services de l'Etat et, pour certains, avec l'Union Européenne.

Le budget 2019 se prépare dans le respect des engagements pris pour répondre aux attentes des sevranaises et des sevranais.

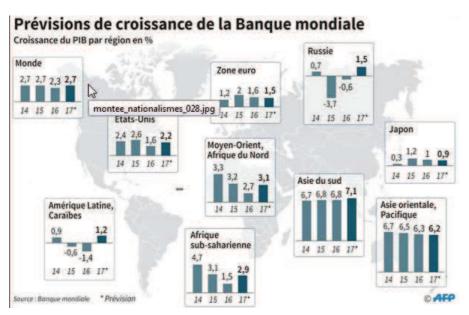
Dans un contexte contraint, il s'agit de développer les atouts de Sevran et de s'appuyer sur des projets qui permettent à la Ville de poursuivre sa transformation au service des sevranaises et des sevranais. Ces projets sont discutés, amendés, co-construits avec (et pour) les habitantes et les habitants.

Après la première phase de la rénovation urbaine, après cette urgente et nécessaire réparation, la Ville doit désormais s'épanouir et se tourner vers un cadre plus large : la métropolisation. C'est pour cela que de grands projets ont été lancés. Et c'est parce que ces projets sont attractifs et solides que Sevran a deux gares du métro Grand Paris Express. Comme un balancier, l'arrivée du métro renforce la pertinence et la réussite de ces projets.

Ces grands projets développés autour du projet plus global Sevran Terre d'Avenir se concrétisent. Ils donnent à Sevran la crédibilité pour défendre à tous les niveaux ses intérêts. D'une façon générale, les finances de Sevran doivent prendre en compte la progression démographique en cours (50 815 habitants selon la DGFIP) et les besoins particuliers d'une population très jeune.

Première partie : du global au local, les collectivités locales face à la montée de la défiance

A) Pour la planète, réconcilier la préservation de l'environnement et l'égalité



La croissance des pays du Nord est plus faible que celle des pays du Sud. Pourtant, la fracture entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres ne cesse de s'élargir.

Les crises terroristes, alliées à des évènements

Figure 3 - Prévisions de croissance selon la Banque Mondiale - L'économiste - 22 mai 2017

climatiques d'une ampleur sans

précédent ont conduit des millions de personnes sur les routes de l'émigration.

Ceci renforce alors d'autres tensions : face à une croissance au ralenti, à un vieillissement de leur population, à des écarts sociaux qui se creusent, de nombreux pays dits « riches » préfèrent la défiance à l'égard de ces populations.

Sevran est une caisse de résonnance de ces migrations, avec une forte diversité d'origine de sa population. La Ville agit au quotidien pour la solidarité, notamment avec des cours d'alphabétisation dans les maisons de quartiers et l'accueil ouvert à tous les enfants dans ses écoles. Autour de l'Université Participative Inter-âges (UPI), du Théâtre de la Poudrerie, de la Micro-Folie et de toutes les actions culturelles entreprises, la diversité et la connaissance, ainsi que les actions interculturelles sont au rendez-vous. Sevan utilise tous les outils républicains pour favoriser les rencontres fraternelles : laïcité, solidarité et tolérance. Elle œuvre pour des rencontres et pour la Paix, du Sri Lanka au Moyen Orient. Le Conseil municipal est conscient que Sevran n'est pas une ville isolée et que nécessairement, les enjeux et les risques de guerre de même que le terrorisme, ailleurs dans le monde, nous touchent, nous concernent et nous engagent. C'est pour cela que le Conseil municipal soutient les projets solidaires portés

par les services de la Ville et par les habitants, en lien avec d'autres villes et d'autres continents.

La planète est en état d'urgence écologique. Le réchauffement climatique tue la planète, ses ressources, ses habitants, et affecte aussi son économie. Entre 1998 et 2017, le coût des catastrophes climatiques, engendrés par des épisodes de climat extrême, a explosé de 251 % par rapport aux vingt années précédentes, selon un rapport établi par le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Soit un coût qui atteint quelques 2.908 milliards de dollars sur une vingtaine d'années. Ce même rapport prévoit qu'à horizon 2030, cette facture s'élèverait jusqu'à 500 milliards de dollars par an, soit 10 000 milliards de dollars en vingt ans. Ceci grève la croissance économique mondiale et sera un vrai frein si rien ne se fait dans les prochaines années.

La France est en état d'urgence sociale. Depuis vingt ans, les inégalités de revenus en

France augmentent de manière régulière : les revenus des plus pauvres stagnent, tandis que ceux des plus fortunés continuent de croître.

Toute une partie de la population est en souffrance. Plus que jamais, la question de la solidarité se pose : entre les travailleurs et les personnes en recherche d'emploi, entre les jeunes et les séniors, entre la classe moyenne et les plus fragiles.

Le sentiment d'inégalité, de déclassement s'accroit quand d'un côté on augmente les taxes sur le quotidien, et que l'Impôt de

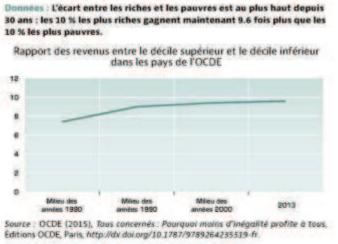


Figure 4 - Ecart entre les revenus les plus hauts et les plus bas - OCDE

Solidarité sur la Fortune (ISF) est supprimé, alors que la transmission du patrimoine est remise

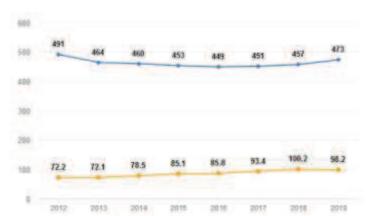


Figure 5 - Evolution des "niches fiscales" - Rapport de la Cour des comptes 2018 et loi de finances 2019 - Le Figaro - 7 décembre 2018

en question ou que les «niches fiscales » sont de plus en plus nombreuses, représentant 100 milliards d'euros.

Mais l'enjeu majeur, c'est de cesser d'opposer « ceux qui ont peur de la fin du monde et ceux qui ont peur de la fin du mois ». C'est de ne pas renoncer à l'écologie, à la lutte contre le réchauffement climatique,

d'oublier le risque que nos enfants nous jugent avec mépris, lorsque la facture des catastrophes écologiques altèrera leur avenir.

Sevran inscrit son projet dans la transition écologique et sociale, au quotidien par ses actions pour l'isolation des bâtiments, publics ou privés, par la modernisation écologique des réseaux de chaleur vertueux et économes. Elle s'oppose aux projets mégalomaniaques et recentralisateurs d'EuropaCity, d'autant que nous avons plus besoin de proximité et de dynamiser nos commerces. Elle agit pour la rénovation de la ligne B et contre le CDG Express.

Elle s'est jointe en 2018 à l'action juridique contre le groupe TOTAL aux cotés de collectivités locales de toutes tendances politiques. Parce que nous devons contraindre les pollueurs à être les payeurs.

Les français comprennent moins le sens de l'impôt. Le graphique ci-contre montre qu'entre

En % Diminuer le niveau des impôts et des prélèvements, quitte à réduire les prestations fournies par les services publics 40 Améliorer les prestations fournies 34 par les services publics quitte à augmenter le niveau des impôts et des prélèvements

Figure 6 - Souhait de voir baisser les impôts au détriment des prestations de services publics - Institut Paul Delouvrier - 2017

améliorer les services publics et diminuer les impôts, leur choix se porte sur la diminution de la pression fiscale. Ceci paradoxal, alors même que les services publics garantissent à la fois l'égalité et la cohésion nationale et territoriale. services publics, ont pour mission de satisfaire l'intérêt général et les besoins de toutes et de tous. lci encore, ce sont les collectivités territoriales qui sont en première ligne.

En effet, un sondage IPSOS,

publié le 11 octobre 2018 indique que 79% des français font plus confiance aux collectivités locales pour organiser les services publics. C'est dire la responsabilité qui pèse sur les communes. Les manifestations de novembre et de décembre 2018 confirment l'aspiration forte des classes populaires et moyennes pour un service public de qualité, proche et adapté aux réalités de terrain.

B) Pour l'Etat, prendre ses responsabilités

Sur le plan national, la tendance est à la baisse des dépenses publiques.

	2016	2017
PIB	1,20%	2,20%
Consommation des ménages	2,10%	1%
Investissement	2,80%	4,50%
Recettes publiques		4%
Dépenses publiques (hausse)		2,50%

Figure 7 - Chiffres clés de l'économie française - INSEE 2018

En 2017, la croissance du PIB a été de 2.2% au lieu des 1.5% prévus. Le déficit a été mesuré à 2.6% du PIB, ce qui place la France sous la barre des 3% du PIB de déficit public.

Un effort a été mis sur la modération,

voire parfois la baisse franche, de la dépense publique. Le projet de loi de finances pour 2019



Figure 8 - Evolution de la dépense publique - Rapport d'information AN n°1149 - 10 juillet

prévoit un taux d'évolution de 0.7% contre 1.5% en 2017. Ceci a une incidence sur collectivités territoriales à qui l'Etat demande efforts des considérables. Baisse voire suppression des aidés, emplois baisse des

dotations, suppression de la taxe d'habitation, complexification des mécanismes de péréquation, les atteintes à la libre administration se multiplient. Les communes en particulier sont les plus impactées par cette tendance.

ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE, PAR SOUS SECTEUR

(en valeur, hors crédits d'hupôt et hors transferts) Sous-secteurs 2018 2017 2.5 % Administrations publiques 1.8 % 3,7 % 1.7.96 Organismes divers d'administration centrale 0.4% 2.4% Administrations publiques locales (y compris 2.5 % 1.4 % investissement et Société du Grand Paris) 2.0.% Administrations de sécurité sociale 2,1 %

Figure 9 - Evolution de la dépense publique par sous-secteurs - rapport d'information AN n°1149 - 10 juillet 2018

Source : programme de stabilité pour les années 2018 à 2022.

Deux grandes incertitudes pèsent sur elles : d'une part la compensation de la taxe d'habitation, d'autre part la question de la réforme institutionnelle.

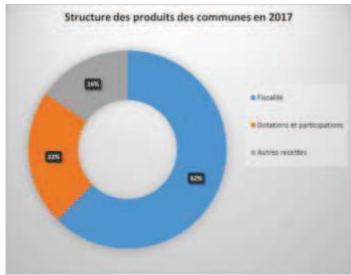


Figure 10 - Structure des produits des communes en 2017 - AMF 2018. Le graphique montre l'écart avec la ville de Sevran dont la fiscalité représentait 29,92% des produits en 2017 ce qui souligne sa forte dépendance par rapport aux fonds de compensation et aux dotations de l'Etat.

 La compensation de la taxe d'habitation

Les produits de fonctionnement des communes pour 2017 représentent 83 milliards d'euros, en quasi-stabilité par rapport à 2016.

La fiscalité représente plus de 62.5% des produits de fonctionnement des communes mais seulement 29,92% des ressources de Sevran.

De plus, la hausse du produit de la fiscalité (+0.6 milliard d'euros) vient compenser la baisse des reversements

de l'Etat (-0.6 milliard d'euros) pour 2017.

Parmi les produits fiscaux, la taxe d'habitation représente plus de 30% du total des recettes fiscales des communes, soit 23 milliards d'euros. Cette situation souligne l'extrême dépendance de Sevran où la taxe d'habitation représente 18,22% des ressources (19 245 402€ en 2018). Avec la suppression à terme de la taxe d'habitation il ne restera, comme impôt relevant de la commune que la taxe foncière qui représente 11,47% des recettes de fonctionnement (12 245 402€ en 2018)

L'article 5 de la loi de finances pour 2018 a donné le départ d'un processus qui mènera, à horizon 2021-2022 à la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables, du moins sur la résidence principale. La question de la compensation se pose alors : comment l'Etat va-t-il compenser, à l'euro près, les 23 milliards d'euros manquants ? Une commission a été chargée de réfléchir, fin 2017, à un «pacte financier entre l'Etat et les collectivités territoriales ». Cette commission n'a pas donné de grands résultats, mais a proposé de maintenir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et pour les logements vacants en zone tendue. Le Président de la République a annoncé une refonte d'ensemble de la fiscalité locale pour 2019. Aucune piste précise ne se dégage aujourd'hui et la colère monte chez les élus locaux. Pour preuve, un des débats lors du forum de l'AMF, le 22 novembre 2018 avait pour titre « Finances locales : la libre administration étouffée ? », montrant l'inquiétude des maires.

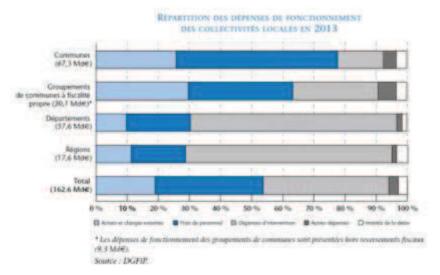


Figure 11 - Répartition des dépenses de fonctionnement des collectivités locales en 2013 - DGFIP

Le rapport d'information AN n°1149 du 10 juillet 2018, servant de base au débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale rappelle que le Gouvernement a annoncé vouloir déposer « premier semestre de l'année 2019 » un projet de loi spécifique à la fiscalité locale.

Ce projet de loi s'appuierait sur quatre objectifs :

- attribuer aux collectivités des ressources fiscales conformes à l'équité entre contribuables et évitant les distorsions économiques
- rechercher une sécurité durable des ressources des collectivités respectant l'autonomie financière qui leur est garantie
- veiller à la cohésion territoriale en prévenant les écarts cumulatifs de richesse
- répartir la ressource entre niveaux de collectivités en cohérence avec leurs missions pour simplifier et responsabiliser.

Cette suppression remet en cause le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales, pourtant garanti par la Constitution. Cette autonomie financière a pour corolaire le principe de la compensation financière des transferts de compétence (art.72-2C) qui devrait se faire à l'euro prêt.

Pour autant ce principe connait une interprétation *a minima* de la part du Conseil Constitutionnel, ce qui permet au législateur de ne pas prévoir une augmentation des subventions ou une réorientation fiscale en cas d'accroissement du coût de la compétence transférée.

Ainsi, alors même que le législateur prévoit de donner davantage de compétences aux collectivités territoriales, la réforme fiscale empêchera les collectivités de les exercer.

L'exigence d'une réforme fiscale juste et partagée

La disparition progressive de la part des impôts directs dans le budget de l'état et des collectivités est porteuse d'inégalités dans la mesure où la suppression d'un impôt direct se traduit soit par la suppression de personnels et de services, soit par une compensation par les

impôts indirects qui pénalisent plus fortement les catégories populaires. Le risque donc est de compenser la taxe d'habitation, impôt souvent injuste par un impôt encore plus injuste comme une taxe sur les carburants.

• L'échec de la Métropole du Grand Paris

La loi NOTRe avait pour ambition de réduire la fracture entre les villes pauvres et les villes riches de la région parisienne en favorisant une meilleure répartition des richesses sans prévoir de mécanisme redistributif. Sevran se bat chaque jour pour une reconnaissance de ses droits qui ne peuvent être limité au strict calcul du fond de compensation des charges transférées.

En ce qui concerne la suppression d'un étage du millefeuille, l'Alliance des territoires, qui réunit 122 maires de la région parisienne et 11 présidents d'EPT a réclamé le 12 novembre 2018 la disparition de la Métropole du Grand

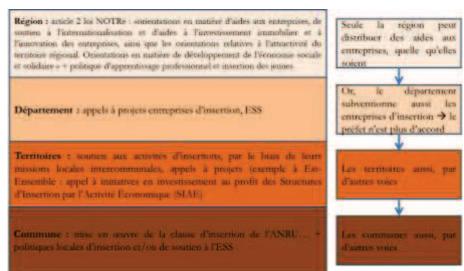


Figure 12 - Exemple d'enchevêtrement des compétences : l'économie sociale et solidaire - 2018

Paris à la ministre de la cohésion des territoires Madame Jacqueline Gourault et au Préfet Michel Cadot. Cette situation aboutit à une glaciation des situations existantes, au maintien des inégalités et à l'échec des objectifs de la loi NOTRe.

Le gouvernement étudie la piste des « compétences à la carte ». C'est ce qu'indique l'avis du Conseil d'Etat du 7 décembre 2017 : le gouvernement demande son avis au juge administratif sur le principe de transférer des compétences différentes à des collectivités territoriales de même catégorie.

Cette situation incite la ville de Sevran à être attentive au financement des transferts de compétence et souligne la nécessité d'agir pour que chacune des collectivités EPT, département, région assume pleinement ses responsabilités sans les retourner en permanence sur la commune (actions pour le parc de la poudrerie, développement des PMI, mise en place du dispositif habitat, action économique...)

Le Conseil municipal sera attentif au retour sur les investissements et les participations de la commune dans les syndicats mixtes, SEAPFA, l'EPT Paris Terres d'Envol, la Métropole du Grand Paris... Ce sont plusieurs millions d'euros qui doivent être rendus à Sevran et à ses habitantes et habitants.

C) Pour Sevran, un budget sécurisé, qui anticipe et qui protège

La signature du contrat de maitrise des finances locales avec l'Etat le 30 juin 2018 permet de stabiliser le versement des dotations.

Concernant la dotation globale de fonctionnement :

 Au niveau national, l'enveloppe de la DSU a progressé en 2018 de 110 millions d'euros passant de 2,1 milliards à 2,2 milliards d'euros, soit une progression de +5,3 %. Cette augmentation a permis à Sevran de bénéficier d'un supplément de DSU de 657 000€, soit une hausse de 4,9% par rapport à 2017.

	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	8 557 202	7 840 590	7 884 779	7 884 779
+ DSU	12 511 867	13 524 184	14 142 222	14 735 048
+ DNP	1 132 128	1 358 554	1 450 320	1 426 328
+ FSRIF	5 233 365	6 481 080	6 600 362	6 415 749
= DGF	27 434 562	29 204 408	30 077 683	30 461 904

Variation 2018/2019	Variation 2018/2019
en€	en %
0	0%
592 826	4,2%
-23 992	-1,7%
-184 613	-2,8%
384 222	1,3%

Figure 13 - Evolution des principaux reversements et prévisionnel pour 2019 - DGFIP - DRF

 L'enveloppe du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) est passée de 310 millions d'euros en 2017 à 330 millions en 2018. Cette mesure a permis à Sevran de percevoir un supplément de FSRIF de 250 000 euros en 2018, soit une hausse de 3,9% par rapport à 2017.

Les recettes fiscales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) devraient augmenter légèrement en 2019, sans augmentation de taux, par l'effet de la seule revalorisation des bases prévue par la loi de finances. Aucune évolution physique des bases (nouveaux contribuables) n'est prise en compte.

Les subventions publiques demeurent essentielles à la viabilité des projets portés par la commune, en fonctionnement comme en investissement.

	Sevran	Aulnay	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay	Blanc-Mesnil
	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017
Produits de fonctionnement total par habitant	2 074	1 947	1 741	1 698	2 192	1 194	3 490	1 892
Impôts locaux par habitant	621	750	702	587	750	765	1 083	667
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement	29,92%	38,49%	40,03%	34,59%	34,23%	38,35%	31,04%	35,24%
DGF par habitant	451	140	97	290	405	133	12	270
Part de la DGF dans les produits de fonctionnement	21,75%	7,17%	5,56%	17,08	18,46%	6,68%	0,33%	14,26%
Charges de fonctionnement par habitant	2 016	1 902	1 620	1 601	1 905	1 869	3 246	1 807
Charges de personnel par habitant	1 003	1 136	750	851	1 198	953	1 573	938
Charges de personnel en % des charges	49,75%	59,71%	46,30%	53,16%	62,87%	50,98%	48,47%	51,94%
Ressources d'investissement par habitant	851	448	376	679	395	812	612	765
Excédent brut de fonctionnement par habitant	146	91	286	253	313	197	320	319
Capacité d'autofinancement par habitant	89	85	155	214	315	182	328	308
Encours de la dette par habitant	1 875	1 555	947	1 661	609	710	167	1 415
Annuité de la dette par habitant	319	157	146	149	133	72	8	221
Base TH par habitant	1 070	1 116	1 430	1 365	1 195	926	1 100	1 201
Base TFB par habitant	910	1 543	1 813	1 168	1 360	1 556	3 731	1 377
Produit TH par habitant	378	280	361	297	323	241	274	323
Produit TFB par habitant	238	222	337	265	423	516	824	340

Figure 14 - Tableau comparatif des principaux postes budgétaires du Territoire Paris Terres d'Envol – DGFIP. Il est à noter que Sevran se situe au 7e rang du Territoire au titre du produit par habitant du Foncier Bâti.

Sevran n'a pas augmenté ses taux communaux de fiscalité locale depuis 2010. Ce choix sera maintenu en 2019.

Le tableau ci-dessus expose la situation de Sevran comparée aux sept autres villes du Territoire Paris Terres d'Envol. Le produit des impôts locaux figure parmi les plus bas du Territoire. Le produit de la taxe foncière est aussi dans la tranche la plus basse. Ceci signifie que, lorsque la taxe d'habitation sera supprimée, les finances de la Ville ne reposeront que sur les reversements de l'Etat et des autres institutions.

Alors que Sevran dispose des plus faibles ressources de fonctionnement, c'est la ville qui disposait du plus haut niveau de ressources d'investissement provenant notamment des

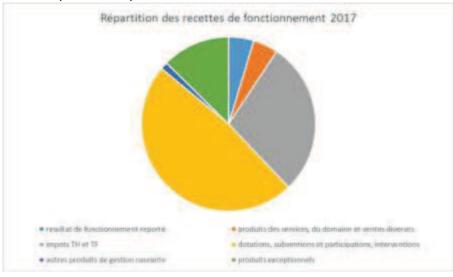


Figure 15 - Répartition des recettes de fonctionnement 2017 - DRF

reversements de l'ANRU. Cette situation marque la nécessité de limiter le niveau des dépenses pour augmenter la capacité d'autofinancement, mais aussi l'exigence de recherche de recettes nouvelles et certaines. permettant de maintenir les services publics essentiels à la population.

TAXE O'HABITATION En 2018	Nombre de foyers assoiettis	Montant moyen par foyer	Nombre de foyers exonerés ou béneficiant	Gain moyen pour les
Communes		en 2018	d'une baisse	foyers
Aubervilliers	30 755	488€	26 739	175€
Aulnay-sous-Bois	29 429	609 C	23 948	177 €
Bagnolet	15 134	651 €	12 149	201€
Le Blanc-Mesnil	19 647	616 €	16 949	187 €
Bobigny	18 162	547 €	16 477	188 €
Bondy	19 679	619 €	16 666	181 €
Le Bourget	6 226	610 €	5 004	211 €
Clichy-sous-Bois	8711	564 C	7 866	159 €
Caubran	1844	1026€	1153	257 €
La Courneuve	14 668	358 €	13 332	135€
Drancy	27 359	554 C	23 164	183 €
Dugny	3 925	578 €	3 525	225€
Epinay-sur-Seine	19 113	548 €	16 293	179 €
Gagny	15 662	835 €	11 448	211€
Gournay-sur-Marne	2 918	1459 €	1625	313 €
L'Ile-Saint-Denis	2 976	450 €	Non disponible	Non-disposible
Les Lilas	10 463	822 €	7 000	255 €
Livry-Gargan	17 689	852 €	13 618	249 €
Montfermel	8 980	1113€	7131	308€
Montreuil	46 590	702 €	33 949	204 €
Neully-Plaisance	8 934	789 €	5 827	179 €
Neully-sur-Mame	13 985	602€	11 167	184 €
Noisy-le-Grand	27 840	800 €	19 766	214 €
Noisy-le-Sec	16 753	579 €	13 925	198 €
Pantin	24 655	556 €	Non disponible	Non-disposible
Les Pavillons-sous-Bois	9 342	710 €	7 003	205€
Pierrefitte	10 528	595 €	9 346	215 €
Le Pre-Saint-Gervais	7725	493 €	5 8 6 8	156 €
Le Raincy	6 541	1209€	3742	235 €
Romainville	11 872	531 €	9 467	169 €
Rosny-sous-Bois	19 360	790 €	14 662	233€
Saint-Denis	42714	455 €	36 325	156 €
Saint-Ouen	22 516	804 €	16 827	199 0
Sevran	17 690	672 C	15 317	210 €
Stains	13 044	517 C	11 851	195 €
Tremblay-en-France	13 213	601 €	10 573	185€
Vaujours	2 671	555 €	1989	173 €
Villemomble	12 492	763 €	8 799	182 €
Villepinte	12 147	555 €	10 157	171 €
VIlletaneuse	4229	415 €	3 848	154 €
	618 179	870 C	495 956	200 €

Figure 16 - Evolution de la TH et gains moyens - Le Parisien, 22 novembre 2018

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'applique depuis 2018 et a permis de diminuer le montant des versements effectués par Sevran à Paris Terres d'Envol au titre du fonds de compensation des charges transférées (FCCT). Le taux de 1,79% reste le plus bas de l'EPT il est de 8,74% pour les autres communes. La mise en place de cette TEOM, par l'EPT Paris Terres d'Envol est largement compensée par la disparition de la taxe d'habitation sur une période de trois ans. Dès cette année 87% des sevranais ont vu leur taxe d'habitation baisser de 210 euros en moyenne comme l'indique le journal Le Parisien du 22 novembre 2018.

D) Une stratégie financière offensive

Les projets de développement permettent à moyen et à court terme de bénéficier des recettes qui viennent soutenir l'investissement. Ainsi le projet Crétier comprend les produits de cession et les

recettes du projet urbain partenarial (PUP) pour financer les aménagements.

La ville reste attentive au respect des objectifs de la loi NOTRe qui sont de favoriser la redistribution et l'égalité des territoires. Or la situation de *statu quo* est porteuse d'un risque pour les villes les plus fragiles en les faisant contribuer au même titre que les plus riches, voire plus, contrairement aux objectifs de la loi.

C'est la raison pour laquelle la ville de Sevran a dû batailler pour garder pour les sevranais les attributions du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). De la même manière la ville demande un traitement équitable de la compétence assainissement. Enfin la mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permet de baisser le poids du fonds de compensation des charges

territoriales et nécessite d'affiner le reste à charge pour la commune compte tenu des efforts consentis dans le cadre du nouveau marché de traitement des déchets.

La municipalité s'attache à limiter les appels de fonds du Territoire dont les actions doivent être financées par la dynamique économique de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et non par un alourdissement du fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

En 2018 Sevran a porté avec la ville de Tremblay-en-France l'exigence de l'adaptation de la fiscalité des pôles aéroportuaires examinée en commission des impôts, dans un souci de justice fiscale et territoriale.

Enfin la ville s'attachera à poursuivre sa recherche de partenariat qui lui permet de financer de manière importante ses actions. Ainsi la signature du Contrat Territorial Global avec la CAF a fait de Sevran un site pilote qui permet de bénéficier d'un montant de subvention globalisé de 5 400 000€ en fonctionnement et un soutien en investissement.

La limitation du recours à l'emprunt

La volonté de diminution du recours à l'emprunt a été affirmée depuis 2014



Figure 17 - Evolution du recours à l'emprunt de 2014 à 2019 - DRF - Pour 2019, le montant de l'emprunt serait estimé à 3 millions d'euros, si les cessions prévues ne se font pas.

En 2018 la commune a respecté son pari de ne pas recourir à un nouvel emprunt. Toutefois l'emprunt signé avec ARKEA en 2017 a été imputé aux comptes 2018. En 2019, la commune continuera le processus de désendettement².

La dynamique des cessions limite le recours à l'emprunt

Depuis le début des années 2000 la Ville a mené une politique foncière visant à acquérir des parcelles stratégiques pour la maîtrise de son développement urbain.

Cette situation permet de promouvoir une politique de développement foncier dans le cadre d'une politique maîtrisée de développement urbain et de redynamisation économique. Les

² Voir annexe Structure de la Dette

principales cessions foncières pour 2019 s'inscrivent en continuité de cette politique et la renforcent sensiblement.

Ainsi, la dynamique des projets portés par la ville permettra de réaliser un volume important de cessions pour un montant total estimé à près de neuf millions d'euros sur trois ans. Les services seront mobilisés pour réaliser ces objectifs dans le respect des obligations réglementaires. objectif doit permettre sur les trois années d'améliorer prochaines l'équilibre section de la d'investissement, toutefois il ne

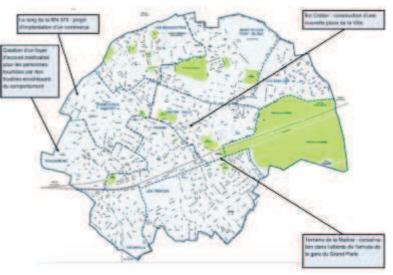


Figure 18 - Carte des principales cessions ou prévisions de cessions - DTAC

peut, compte tenu des incertitudes liées à la faisabilité juridique être inscrit en totalité en recette d'investissement.

Après la pause de 2018, le recours de manière limité à l'emprunt devra être envisagé pour permettre à la ville de répondre aux attentes des habitants.

Le montant des cessions est donc parallèle au recours à l'emprunt : si les cessions se font, il n'y aura pas lieu d'emprunter. Si elles ne se font pas, un emprunt limité peut être nécessaire.

Sur la base de ces recettes la Ville continuera à porter ses projets et s'attachera à améliorer le service au quotidien pour les sevranaises et les sevranais.

Deuxième partie : un service public pour renforcer le lien social

Dans tous les domaines, les choix budgétaires doivent protéger, renforcer l'égalité et préparer l'avenir.

Si l'objectif est bien la maitrise des dépenses, l'accent est mis aussi sur l'augmentation des recettes : la recherche de financements extérieurs sera accentuée, et ce dans tous les domaines d'intervention de notre commune.

A) Au quotidien, la protection de notre environnement

La protection de l'environnement est une priorité absolue : en décembre 2018 les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 2.7% dans le monde. C'est un record. C'est aussi une alarme : plus le réchauffement climatique s'installe, plus les factures énergétiques – pétrole, gaz ou électricité – augmentent. A Sevran, le choix a été fait de prendre en compte le développement durable et la protection du climat comme fil rouge des politiques publiques. En 2019, cela se traduit par la préservation de la Friche Kodak dans le cadre du partenariat avec la CDC biodiversité, la poursuite du plan zéro phyto avec l'encouragement de méthodes alternatives sur les 89 kilomètres de voirie, l'implantation de ruches financées par le ministère

de l'environnement, la création d'une serre aquaponique.

DES RECETTES EN PLUS

C'est pour l'ensemble de ces réalisations, notamment l'ouverture de ses chaufferies « biomasse » et la rénovation énergétique de ses bâtiments que Sevran a reçu le prix Energies citoyennes 2018.

Des recettes complémentaires d'investissement dans le domaine des économies d'énergie ont permis de percevoir des certificats d'économie d'énergie (CEE). Cela représente 200 000€ sur le budget en 2018 et **500 000€** sur le budget 2019

En outre la ville est engagée dans une class action avec d'autres collectivités locales en direction de l'entreprise TOTAL pour qu'elle assume ses responsabilités en raison de sa participation au réchauffement climatique et à la destruction de la planète.

C'est une urgence pour tous nos jeunes et leurs futurs : une vraie question de justice climatique, environnementale et sociale.

B) Au quotidien, la République

La citoyenneté d'abord, en poursuivant et en développant les instances de dialogue et de concertation. Les succès des rencontres et des ateliers autours des grands projets urbains montrent le désir des sevranaises et des sevranais de s'approprier la construction des politiques publiques. Ce dialogue doit être quotidien. C'est pourquoi la ville poursuit l'amélioration des portails internet et développe les instances et les moments de rencontre avec l'ensemble de la population.

L'égalité, ensuite.

- L'égalité sociale, non seulement par le développement des services sociaux mais aussi par une démarche volontaire d'accès à la culture, au sport et à la santé et par un engagement immédiat dans le dédoublement des classes de CP et de CE1 pour favoriser une école de la réussite pour tous.
- L'égalité femmes-hommes, en privilégiant les investissements urbains volontaristes en matière d'appropriation de l'espace public. Parce que toutes les discriminations fondées sur le sexe, l'origine, la religion, la couleur de la peau, l'orientation sexuelle et les choix de vie doivent être combattues avec la plus grande fermeté.

La fraternité, enfin. En lançant un comité de la laïcité, en soutenant les associations de solidarité, en ayant une politique d'ouverture et de lutte contre l'exclusion, en travaillant avec les bailleurs et les organismes d'aides sociales, la Ville met tout en œuvre pour permettre à tous de se sentir accueilli dans la vie municipale.

C) Au quotidien, les services techniques

Les services techniques s'attacheront à renforcer leurs interventions au quotidien dans les écoles, les bâtiments publics, pour la propreté de la Ville, des espaces publics et sur le réseau

DES RECETTES EN PLUS

Les services techniques ont mis en place une procédure de facturation d'utilisation de l'espace public par les réseaux d'électricité et de gaz. Cela va permettre de percevoir chaque année près de 40 000€.

de voirie.

Ces interventions représentent un coût en investissement, ils marquent une mobilisation importante du personnel tant en régie que pour le suivi des entreprises et des chantiers. En plus des interventions au

quotidien, plusieurs projets sont prévus pour 2019 : concrétisation du plan lumière, travail de rénovation de la voirie, poursuite des travaux d'amélioration de l'espace urbain.

La réorganisation du centre technique municipal en 2018 va permettre en 2019, d'accélérer la réactivité et la qualité des actions. Ces services interviennent au quotidien dans les écoles, les bâtiments publics, la propreté de la Ville, des espaces publics et sur le réseau de voirie.

Ces interventions représentent un coût en fonctionnement mais permet de ne pas recourir à la prestation privée sur des montants de travaux inférieurs à 10 000 €. De ce fait les interventions du centre technique municipal sont économiquement avantageuses par rapport à une intervention en entreprise.

L'année 2019, sera marquée par la mobilité d'une dizaine d'agents vers de nouvelles fonctions permettant de continuer à progresser dans leurs savoir-faire.

En plus des interventions au quotidien, plusieurs projets sont prévus pour 2019 :

- Les travaux de réfection du préau Crétier ont commencé, et devraient durer neuf mois,
- La réadaptation de la bibliothèque Yourcenar dans le cadre de la création de l'entrée côté rue Conrad,
- Pour l'Espace Mauriac, il est prévu des travaux de peinture et sols du hall principal et mise aux normes des locaux.
- La dernière tranche de travaux de la salle des fêtes sera réalisée,
- Le début des études de réhabilitation de la Piscine dans le cadre du plan piscine ainsi que pour la salle de trampoline.
- La finalisation des projets ANRU I pour les quartiers Beaudottes, Montcelleux et Rougemont,
- Les travaux d'amélioration de l'éclairage public seront poursuivis, afin de réaliser des économies d'énergie,
- La mise en place des prêts dit « *intracting* » facilitera la démarche de rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité.
- La valorisation des certificats d'énergie suite aux travaux réalisés permettant de dégager une recette non négligeable.

D) Au quotidien, nos enfants

La Ville se mobilise pour l'avenir des habitants, dès la petite enfance.

C'est ainsi qu'elle développe les crèches, pour adapter l'offre de garde des nourrissons aux besoins des parents et à la réalité de leurs vies.

De la même façon, la Ville a engagé une action forte autour de l'accueil périscolaire et des centres de loisirs. Le retour à la semaine de quatre jours a nécessité de renforcer ces structures d'accueil.

En 2019, la Maison des découvertes et les centres de loisirs vont développer ainsi de nombreux projets éducatifs, avec un travail avec des partenaires extérieurs et la participation aux projets de la Ville (Théâtre de la Poudrerie, participation à Festi-jeux, à la semaine du droit des femmes...) et la création d'un festival des sciences.

DES RECETTES EN PLUS

Le « plan mercredi » a pour triple objectif de proposer un engagement pour un accueil éducatif de qualité, une approche renouvelée des activités éducatives et une ambition de continuité éducative entre notamment l'Éducation Nationale et les accueils périscolaires. Il permet d'amener la subvention pour l'accueil des enfants à 1€ par enfant et par heure d'accueil. Au total, l'aide sera de 64 800€.

Concernant les séjours vacances, le

contrat passé avec le nouveau propriétaire de Serandon, faisant suite à sa vente et à sa réhabilitation par celui-ci, va permettre à la Ville de l'utiliser à un tarif préférentiel conformément à l'engagement pris lors de la vente.

Cet accord permet d'augmenter le nombre de places proposées en passant de 250 à 290.

Pour les adolescents, de 12 à 17 ans, les actions à entreprendre sont nombreuses avec l'ambition de délivrer un vrai projet éducatif et citoyen comme le projet théâtre, avec le Théâtre de la Poudrerie, Les antennes jeunesse depuis l'année dernière développent des projets avec les jeunes autour de thématique comme la citoyenneté.

En 2019, il est prévu de mettre en place des projets dans les collèges, notamment sur la pause méridienne (lié au nouveau temps de travail), et de poursuivre avec le Théâtre de la Poudrerie un travail autour de la citoyenneté. Les antennes jeunesse vont être associées à la réflexion sur le budget d'égalité femmes - hommes. Enfin, un projet « parcours citoyen » sera développé pour 10 jeunes subventionné à 50% par la préfecture.

E) Au quotidien, la petite enfance

En 2018, la Ville s'est rapprochée de la crèche de l'hôpital René Muret afin d'étudier la possibilité de réserver des places d'accueil. En 2019 cinq berceaux seront conventionnés et viendront s'ajouter à notre offre totale.

En accueil occasionnel la municipalité veut aussi augmenter l'offre, notamment dans les maisons de quartier par l'intermédiaire des haltes-jeux, afin de consolider le lien parents-enfants, permettre aux familles de sortir de l'isolement et préparer l'entrée des tout-petits dans

la vie collective. Dans ce sens nous voulons aussi réorganiser et redéployer les crèches familiales ainsi que les Relais Petite Enfance.

Les rencontres régulières avec la CAF, commencées depuis deux ans, se poursuivent également. C'est un vrai travail de terrain qui se fait ainsi et qui permet à la ville de profiter de conseils et de toutes les subventions possibles. En 2019 nous allons procéder aux travaux de rénovation de la crèche des Colombes, financés à 80% par la CAF à travers un appel à projet « Fond de rénovation des EAJE » (Établissements d'accueil de la petite enfance).

Nous facilitons également l'installation d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles) afin de rendre plus attractive l'offre multiple de garde d'enfants. C'est par l'intermédiaire d'une Convention entre ville et MAM que nous voulons être garants d'un accueil de qualité. Cette convention pourra aussi réfléchir à l'accueil ponctuel des jeunes enfants des familles en insertion professionnelle (formation courte, linguistique, atelier envol,...)

Dans les crèches, nous essayons également d'optimiser les places et les temps d'accueil pour permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier d'un accueil, qu'il soit à temps plein ou partiel.

Enfin, conscients que le nombre de places disponibles en accueil collectif ne répond pas à l'ensemble des demandes, nous nous efforçons d'appliquer les critères d'attribution à travers le règlement de la CAMA (Commission d'accès aux modes d'accueil) et d'adapter celui-ci a à nos réalités locales, de manière à toujours répondre aux besoins des Sevranais. Et bien évidemment nous étudions la possibilité de créer de nouvelles places d'accueil pour répondre à la demande des familles.

Cette année verra aussi l'installation de la PMI Crétier dans ses nouveaux locaux.

F) Au quotidien, les écoles

Suite à la consultation qui a eu lieu le 19 décembre 2017 et qui a vu l'ensemble des partenaires concernés se prononcer à 84,69% pour le retour à la semaine des quatre jours, et selon la procédure officielle, tous les conseils d'école ont voté majoritairement pour un retour à la semaine des 4 jours.

Cette baisse sera totalement effective en 2019. Elle a impacté le budget des ressources humaine en 2018 qui a retrouvé son niveau de 2015. Toutefois un effet boomerang est prévisible pour 2019 avec le versement des allocations chômage pour une partie des

personnels concernés. Une discussion sera conduite avec le personnel concerné sur leur futur temps de travail et la réorganisation de l'accueil périscolaire.

Le dispositif des «devoirs faits», qui relève de l'Éducation Nationale s'est développé en élémentaire. En complément la ville s'inscrira dans le « plan mercredi » pour assurer la continuité des politiques éducatives en partenariat avec l'Éducation Nationale sur leur organisation et leurs financements.

La ville confirme son engagement pour permettre les dédoublements des classes de CP en REP et des CE1 en REP +. Ces mesures vont dans le bon sens pour la scolarité des élèves concernés. Cet effort de la Ville est indispensable pour garantir la même qualité d'équipement sur l'ensemble des établissements scolaires et permettre aux enseignants de mettre en place les dispositifs pédagogiques qui leur sembleront les mieux adaptés à cette réforme et à leur projet d'école, dans la limite des possibilités de la Ville et des financements alloués par l'Etat.

Sevran compte 12 écoles maternelles, 13 élémentaires et 2 écoles primaires, pour un total de 6 752 élèves en 2017 (6 251 en 2007). Le développement de nouveaux quartiers, comme dans le secteur Westinghouse a conduit la Ville à

DES RECETTES EN PLUS

L'étude sur l'offre scolaire est financée par le Territoire et Grand Paris Aménagement à hauteur de 12 000€ chacun sur un montant total de 47 250€.

DES RECETTES EN PLUS

Le plan de mise en sécurité des écoles comprend un volet sur les risques d'incendie, un volet antiintrusion et l'installation d'alarmes dans les écoles des quartiers « politique de la ville ». Ce plan est financé à hauteur de **97 000€** par la dotation de soutien à l'investissement public local, soit 22.6% du montant total de l'investissement. La Ville a engagé quant à elle 332 166€. lancer une étude sur l'offre scolaire. La conclusion de cette étude permettra de lier les grands projets de Ville avec nécessité et perspective de constructions scolaires à l'échelle communale dans les années à venir. Dès 2019, le programme d'investissement prendra compte l'accroissement du besoin scolaire dans les quartiers Sud.

Le travail de rénovation et de modernisation des écoles se poursuivra et sera complété par le plan de mise en sécurité.

Une attention particulière sera apportée à la sécurisation des écoles qui intègre le plan vidéoprotection sur trois ans conformément aux orientations du CLSPDR.

G) Au quotidien, les sports

La Seine-Saint-Denis est au cœur de l'organisation et de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

L'opportunité est exceptionnelle pour lancer des opérations stratégiques pour l'année 2019, s'appuyant sur le projet sportif municipal qui fixe comme orientation générale la dynamisation de la vie sportive en investissant dans l'amélioration et la création d'équipements, en soutenant les clubs et en encourageant l'éducation sportive, et en particulier pour l'accès des jeunes filles aux activités sportives.

1. Amélioration et création d'équipements sportifs

La ville de Sevran poursuit ses investissements pour moderniser, améliorer le patrimoine sportif en sollicitant de multiples soutiens financiers (territoire, CNDS, Département, ...) Parmi les priorités pour l'année 2019 figurent :

DES RECETTES EN PLUS

La piste d'athlétisme du stade Guimier a été financée à hauteur de 600 000€ par la dotation « politique de la Ville » (DPV).

- la réhabilitation de la piscine municipale
- la réfection de la piste d'athlétisme Jean Guimier
- la création d'une salle spécialisée pour la pratique du rink hockey dans le complexe Jean Guimier
- la création d'une salle spécialisée pour la pratique de sports acrobatiques dans la friche Kodak.
 - 2. Soutien et accompagnement des associations sportives

Le nombre et la variété des associations sportives est une richesse. Le soutien à ces associations sera poursuivi pour favoriser la pratique sportive. Elle se traduit par :

- La mise à disposition gratuite des équipements sportifs et la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives
- Le soutien financier en stagnation. Les subventions aux associations sportives représentent 264 700 €, elles ont augmenté de 70,23 % en 2017

- Le soutien logistique dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives (tournoi de Pâques, la nuit de l'eau, l'Intégrathlon, les demi-finales des championnats de France de Trampoline, la fête du sport...)
 - 3. La pratique sportive : un levier d'éducation et de préservation de la santé

Le service des sports est présent pendant les vacances scolaires par de nombreuses initiatives à dimension éducative parmi lesquelles le village estival, les stages et séjours sportifs.

Des actions spécifiques et des réflexions seront réalisées avec l'OMS, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Comité Départemental Olympique Sportif de Seine Saint-Denis autour d'un projet sport / santé.

Le savoir nager est entré dans les programmes de l'éducation nationale ; à ce titre des stages réservés aux élèves de CM2 sont organisés en liaison avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au cours des vacances scolaires.

H) Au quotidien, la culture

À Sevran, la culture se décline sous toutes ses formes : musique, lecture, théâtre, arts plastiques, avec comme points communs l'accessibilité et l'innovation.

Après l'arrivée de la Micro-Folie en 2017, « tiers-lieu » culturel, fruit d'un partenariat entre Sevran, La Villette et sept autres grands musées nationaux (dont Le Louvre, Beaubourg...), l'Etat a conforté cet engagement en inscrivant le financement de la Micro-Folie en Dotation

DES RECETTES EN PLUS

L'Etat a financé à hauteur de 380 000€ la Micro-Folie. La Direction régionale de la culture (DRAC) et le Département versent respectivement 8 000€ et 15 000€ pour le festival des rêveurs éveillés. Le Contrat Territoire-Lecture, s'il arrive à son terme des négociations, se traduira par un soutien de l'Etat en investissement d'une dizaine de millions d'euros

politique de la Ville (DPV).

De plus, la Ville s'est inscrite dans Contrat Territoire-Lecture en partenariat avec la DRAC qui a pour objectif d'approfondir les liens entre les différents lieux de culture et de renforcer le maillage culturel sur l'ensemble de la Ville. Cela représente un accompagnement financier durable et soutenu de l'État qui comprend le financement

d'un diagnostic du réseau de lecture publique ainsi qu'une contribution annuelle en fonctionnement d'un montant de 20 000€ de 2018 à 2021 et le financement de nouveaux équipements.

En 2019 l'agrément du conservatoire municipal sera renouvelé par l'État dans le cadre d'un nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique qui prévoit : le développement de méthodes pédagogiques innovantes (pédagogies actives, e-learning...), des passerelles entre spectacle vivant et apprentissages (c'est l'objet du projet « IDM » en partenariat avec le Théâtre de la Poudrerie), le fonctionnement en réseau (projet « LFK's », Parcours « ressources numériques avec la Philharmonie de Paris »).

La Ville s'est attachée à trouver de nouveaux partenaires financiers pour le Théâtre de la Poudrerie (Etat, Région, mécènes...). Elle participe encore à un tiers de son budget de fonctionnement, soit 200 000€. Le Théâtre diversifie son activité sur l'ensemble du Territoire Paris Terres d'Envol.

C'est encore le signe du dynamisme et de l'engagement de la Ville, pour être au plus près des sevranaises et des sevranais, pour leur rendre, au quotidien, le meilleur service.

I) Au quotidien, l'économie et l'emploi

2019 marquera la poursuite du travail de terrain réalisé par les services de la Ville, en lien avec Compétence Emploi et Paris Terres d'Envol, pour offrir aux sevranaises et aux sevranais un tissu commercial et d'entreprises gages d'attractivité économique et d'emplois.

L'enjeu majeur pour 2019 réside dans la réalisation de cinq objectifs :

- Le soutien aux commerces de proximité, avec la refonte de la Halle Mandela et de la place Elsa Triolet, avec le lancement de négociations sur la réimplantation d'une pharmacie. Le centre commercial Charcot fait quant à lui l'objet d'une restructuration d'ensemble dans le cadre du programme ANRU.
- La revitalisation du centre Commercial BeauSevran, avec sa locomotive Carrefour, point d'appui de Sevran Terre d'Avenir avec l'arrivée de la gare du Grand Paris Express,
- Le soutien et le développement des entreprises dans la Zone Franche Urbaine (ZFU).
 Il existe une carence en matière de restauration pour les entrepreneurs dans la zone
 Vergnaud. Cet outil permettra avec la gare du Grand Paris située en plein cœur de la
 ZAC d'attirer de nouvelles entreprises, et de nouveaux talents sur notre territoire.

- L'implantation d'un magasin « O Frais » à proximité de la route nationale 370. Ce projet conjugue à la fois une dominante sur des produits frais de qualité, une dominante sur la revitalisation d'une zone sans activité commerciale.
- Fédérer toutes les entreprises locales. Il sera proposé en accord avec l'association AEB d'élargir son périmètre d'intervention à toutes les sociétés de Sevran et ainsi recréer un dynamisme, favoriser les échanges commerciaux des entreprises adhérentes et enfin participer aux différentes activités économiques sur Sevran.

Cette volonté d'accueillir de nouvelles entreprises s'accompagne bien évidemment d'une modernisation des réseaux fibre et 4G. Le développement de la 4G et la couverture totale de la Ville permettra aussi de se préparer aux évolutions technologiques futures avec l'arrivée rapide de la 5G.

J) Au quotidien, la santé

Pour 2019, la démarche de promotion de la Santé, initiée depuis plusieurs années, sera poursuivie par l'offre médicale traditionnelle du CMS et les multiples actions d'informations et de sensibilisation, à destination des habitants proposées par l'Atelier Santé Ville. Sevran poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins de la population.

La priorité sera donnée au nouveau Contrat Local de Santé, prévu en 2018, mais reporté. A ce jour, Sevran est en négociation avec l'ARS, financeur des actions du dispositif. Les axes prioritaires porteront principalement sur la lutte contre les inégalités en favorisant l'accès aux soins, prévention et aux droits, sur la promotion des comportements favorables à la santé, notamment dans les quartiers en politique de ville, sur les actions du « Vieillir Bien » et sur la prévention des conduites à risques.

Il est à noter que l'approche participative des acteurs médicaux et des habitants a permis la mise en place de modalités d'actions au plus près des besoins et des conditions de vie des personnes.

Cette politique volontariste est illustrée par la mise en œuvre, en 2019, d'un programme innovant de recherche sur la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées, en partenariat avec l'hôpital Muret (en complément du travail de recherche sur les effets du vieillissement et leur prévention) qui va proposer des exercices sur du matériel adapté animés par un coach. Les machines d'activité physique sont déjà installées au CMS.

K) Au quotidien, la solidarité

À Sevran la solidarité constitue le fil conducteur de l'action de tous les services et le CCAS en est l'un de ses principaux outils réglementaires pour développer une « solidarité active». Il dispose d'une subvention de l'ordre de deux millions d'euros chaque année, pour soutenir l'ensemble des familles de la ville. Chaque année l'ABS - analyse de besoins sociaux - débattue en conseil d'administration permet de définir, affiner, orienter ou réorienter les actions.

L'étude sur le quotient familial a bien été engagée en 2018 mais n'est pas achevée. Les principes et valeurs défendu-e-s sont la justice sociale, la simplification et la lisibilité. La solidarité envers les familles va poursuivre sa focalisation sur l'accès aux droits et la cohésion sociale et l'égalité femmes/hommes.

Le partenariat formalisé avec la Caisse d'Allocations Familiales principal débiteur des prestations et minimas sociaux et coordonnateur des politiques familiales (Convention Territoriale Globalisée) y a toute sa place et sera dynamisé.

L) Au quotidien, l'insertion

Au vu des problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle des habitants de Sevran, la municipalité mène une politique volontariste permettant de mettre en œuvre des dispositifs visant à renforcer l'action territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion, particulièrement à destination des personnes les plus vulnérables.

En 2019, les actions menées au sein de la Plateforme Emploi Initiative Formation se poursuivront dans différents domaines :

- maintenir un accueil de qualité, sous forme de guichet unique, permettant aux usagers d'avoir un premier niveau d'information et d'être orientés vers le service adapté.
- animer un cyber espace de recherche d'emploi ouvert au quotidien afin d'aider les sevranais quel que soit leur âge et leur statut à structurer leurs démarches.
- animer des ateliers informatiques permettant d'une part de lutter contre la fracture numérique et d'autre part de renforcer des compétences sur les outils bureautiques.
- assurer un accompagnement individualisé et personnalisé par le biais d'un référent de parcours unique garant de la démarche d'insertion.
- élaborer et mettre en œuvre des actions de formation territorialisées répondant aux besoins des publics et des entreprises du territoire dans des filières d'activité porteuses d'emploi et sur des actions linguistiques.

- travailler avec les entreprises du bassin d'emploi et mettre en place des journées de recrutement et des évènements type forum favorisant d'une part la rencontre entre les sevranais et les acteurs économiques et d'autre part leur accès à l'emploi.
- développer les actions d'insertion par l'activité économique et la clause d'insertion dans les marchés publics au regard des projets de développement économique et urbain du territoire (Grand Paris, NPNRU, JO, Cycle Terre, Terre d'avenir..).

L'engagement de la Ville se traduira par l'allocation d'une subvention de fonctionnement à destination de Compétences Emploi et de la Mission Locale ainsi que par un portage du

DES RECETTES EN PLUS

L'Europe participe à l'insertion à Sevran en octroyant à l'association Compétences emploi plus de **550 000€**.

service RSA. Cet engagement devra être revisité au regard des transferts de compétences pour que l'effort de solidarité et d'insertion soit pleinement assuré par la région, le département et la Métropole.

Une avance de trésorerie de 300 000 euros sera également consentie à Compétences Emploi afin de lui permettre de gérer les retards de paiement liés à la mobilisation des financements européens.

La ville interviendra également en soutenant les structures d'insertion par l'activité économique par l'attribution de supports d'activité dans les domaines du bâtiment et des espaces verts. Un effort sera tout particulièrement fait sur l'accès au travail des femmes.

M) Au quotidien les retraités

Le maintien à domicile répond profondément aux aspirations des personnes âgées et constitue une alternative au placement en établissement, permettant de lutter contre l'isolement et le confinement à domicile, évitant ainsi la rupture des liens sociaux.

La structure intégrée du CCAS chargée de prévenir et lutter contre la perte d'autonomie poursuit sa structuration et consolide son assise et ancre le partenariat avec les hôpitaux René Muret et Robert Ballanger, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil Départemental.

Les travaux sur l'espace restauration avec la mise aux normes de la cuisine réalisée par la Ville - financement ANRU 1- à la résidence autonomie des Glycines seront achevés en début d'année 2019 offrant aux résidants et administrés un lieu totalement rénové et modernisé permettant un engagement dynamique du projet d'ouverture sur le quartier.

La nouvelle prestation de restauration tant en espaces qu'en portage au domicile est installée et en cours d'évaluation par la commission paritaire -membres du CA et convives- et de

premiers ajustements ont déjà été réalisés avec le prestataire. Le travail se poursuivra sur 2019.

En 2019, Sevran Séniors va organiser vingt-trois grands rendezvous pour améliorer l'accès à la culture et aux loisirs pour les séniors. Les cours, ateliers et activités sportives vont aussi être retravaillés et accentués. Il sera proposé

DES RECETTES EN PLUS

Le Département a attribué pour l'Université participative inter-âges (UPI) une subvention de 8 940€.

notamment des cours d'anglais, de chant, d'informatique, de vélo VTC, mais aussi des ateliers hebdomadaires entre autres d'arts plastiques, de jeux vidéo, de jeux de mémoire, de cuisine. Concernant l'Université participative Inter-Âges, quarante-huit conférences seront programmées en 2019.

N) Au quotidien, plus de prévention pour plus de sécurité

En 2018, en dépit des difficultés de recrutement qui impactent toutes les polices municipales d'Île-de-France, l'activité de la police municipale de Sevran est en hausse.

Les effets de l'installation de zones bleues commencent à se faire sentir notamment en centreville, même si des efforts sont encore nécessaires. La police Municipale a signé 1440 procèsverbaux depuis le 1er janvier et procédé à 762 enlèvements de véhicules

M. le Préfet, Mme la Procureure de la République et M. le Maire ont signé le 2 juillet 2018 à l'issue du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPDR) la convention de partenariat entre la police nationale et la police municipale.

Ce partenariat s'est accru notamment en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) où un travail commun de lutte contre les ventes à la sauvette et les occupations illégales de l'espace public sont menées régulièrement.

Depuis septembre, la collaboration police municipale / police nationale a été renforcée par l'installation de la police de Sécurité du Quotidien et du dispositif des Quartiers de reconquête républicaine. 25 policiers nationaux supplémentaires sont désormais déployés sur le secteur des Beaudottes et travaillent en étroite collaboration avec la Police municipale. Leur présence est favorablement accueillie par la population.

Le travail transversal avec la Préfecture et la Justice continue de se renforcer dans le cadre des séances plénières du CLSPDR et par des groupes de travail avec les bailleurs, les

transporteurs et l'Education nationale qui se tiennent régulièrement en mairie. Ainsi, des dossiers comme la sécurisation des établissements scolaires, l'accueil des Travaux d'intérêt général (TIG) etc. ont connu des avancées significatives.

Ce partenariat a aussi permis l'obtention de subventions conséquentes dans le cadre du FSIL pour le déploiement d'un système de vidéoprotection dont l'étude de faisabilité est terminée permettant l'installation rapide du dispositif.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité dans sa séance du 28 juin 2018 le rapport cadre pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la Ville – cent vingt caméras – pour un montant estimé à 1 350 000 € HT sur trois ans, dans les quartiers et pour quatre groupes scolaires prioritaires.

La première tranche a été engagée en 2018. Elle se terminera dans les premiers mois de 2019. La Ville sollicitera à nouveau le soutien de l'Etat et de la Région au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour continuer cette installation dans d'autres quartiers de la Ville et sécuriser d'autres écoles.

Il s'agit de protéger les enfants, mais aussi de garantir la libre circulation des femmes et des hommes.

DES RECETTES EN PLUS

L'Etat, par la Dotation interministérielle de soutien aux investissements locaux, finance à 80% l'installation des caméras de vidéoprotection. Les premières caméras vont être installées au premier semestre 2019 et la première subvention d'un montant de **354 550€** a déjà été obtenue.

L'Etat s'est engagé à renforcer le fonds de soutien à l'investissement dans le cadre de la contractualisation.

De nombreux autres projets de prévention de la délinquance ont reçu le soutien du FIPD, et en particulier de nombreuses actions

en direction des droits des femmes et de l'accès aux droits.

Enfin la demande d'un commissariat de plein exercice a été portée par le Maire et la municipalité auprès du Ministre de l'Intérieur lors de sa venue à Sevran, mais également par l'ensemble du conseil municipal lors de chaque rencontre avec la préfecture.

La transformation du PTP en Police Municipale a pour conséquence de recentrer son activité régalienne sur l'aspect police, le secteur de l'accès au droit étant rattaché à un pôle plus ambitieux dans le cadre de la direction des affaires sociales.

Il sera examiné en 2019 le transfert de la Police Municipale en centre-ville en complément de la réalisation de l'ilot Crétier.

O) Au quotidien, des services plus proches des habitants

L'implication du personnel dans l'amélioration de la gestion relation avec les citoyens a permis

- d'améliorer la qualité d'accueil au guichet
- d'améliorer la qualité de réponse aux appels
- de fluidifier les relations à l'usager
- de limiter les déplacements à l'échelle de la ville en développant les démarches en ligne
- de gérer les signalements et réclamations
- de mieux informer les usagers

En 2018, les procédures d'accueil ont été largement revues, avec :

- la finalisation du guide de l'agent d'accueil
- la gestion informatisée des rendez-vous, des files d'attente au CCAS et du courrier des domiciliés au CCAS
- une inscription administrative pour les activités périscolaires et réservation des différentes activités au lieu d'une inscription par activité.

Onze écrans ont été installés, permettant une information continue des usagers et trente-trois démarches en lignes sont désormais possibles sur le site internet de la Ville. Ceci a permis d'augmenter le nombre de paiement en ligne : de janvier à septembre 2018, soit sur neuf mois,

on compte 3 653 opérations de paiement en ligne, contre 3 630 pour toute l'année 2017. Cela représente désormais 21,30% de l'ensemble des paiements.

Pour 2019, dès le 1^{er} janvier, le paiement en carte bleue sera généralisé à toutes les régies de la Ville.

2019 2020 Refonte téléphonie 52000€ 60000€ 60000€ 170000€ Outil GRC CapDemat 27500€ 3500€ 3500€ Application mobile 9000€ 7000€ 6000€ 6000€ 25000€ 30000€ Standardisation des 18000€ 12000€ Sensibilisation / Formation 29000€ 5000€ 29000€ 62000€ Totaux 133500€ 86500€ 98500€ 9500€ 325000€

Figure 19 - Récapitulatif financier pluriannuel de la GRC - DSI

Plusieurs projets seront lancés, poursuivis ou consolidés :

- mise en place d'une application mobile pour les habitants, permettant de poser signalements, l'accès rapide à la communication institutionnelle, de recevoir des notifications géolocalisées et un meilleur accès aux démarches;
- une refonte du site de la Ville ;
- la mise en place d'un guide des démarches et des services ;
- l'amélioration de la gestion des communications au centre d'appels et refonte de la téléphonie ;
- une charte de l'accueil des usagers, élaboration et mise en application ;

- un cycle de formation pour les agents en contact avec le public ;
- une action en faveur de la réduction de la fracture numérique auprès des publics en difficulté ;
- la poursuite du développement des démarches en ligne (quinze supplémentaires) ;
- la mise en place d'un outil de gestion des signalements avec CapDémat ;
- une extension des écrans d'accueil (cinq supplémentaires).

P) Au quotidien, l'amélioration de l'habitat et des logements

Bien que la compétence habitat est désormais transférée à l'EPT, la Ville entend poursuivre son action en direction de l'habitat dégradé et insalubre.

Elle va ainsi mettre en place une série d'outils, pour certains que le législateur lui offre désormais, pour maîtriser et contrôler davantage le parc immobilier privé de la Ville :

- L'acquisition de biens vacants, sans maître et en étant d'abandon manifeste
- Le permis de louer
- Le permis de diviser
- Le permis de louer de meublés touristiques

<u>Troisième partie : faire de Sevran une ville en avance pour l'environnement</u>

Avec 2.7% d'augmentation des gaz à effet de serre, 2018 a compté de tristes records : selon Météo France : « la France a connu les neuf premiers mois de l'année les plus chauds depuis 1900. Sur la période janvier-septembre 2018, l'indicateur national de température moyenne, calculé à partir de 30 stations de référence réparties sur le territoire est de 15,1 °C, soit 1,4 °C au-dessus des normales. Ce début 2018 établi ainsi un nouveau record chaud, en dépassant les 15,0 °C des neuf premiers mois de 2003 ».

Comme le rappelle « le Figaro » dans son édition du 5 décembre 2018 : « La France occupe le 18ème rang mondial des pays les plus vulnérables aux intempéries extrêmes, au même niveau que Madagascar, l'Inde, le Bangladesh ou encore la Thaïlande. En moyenne, il a enregistré 1 121 décès et 2,2 milliards de dollars de pertes par an entre 1998 et 2017, selon l'indice mondial des risques climatiques de Germanwatch ».

Notre territoire a souffert, par le passé, des transformations qui ont bouleversé ses structures socio-économiques (urbanisation massive des années 60-70, désindustrialisation à partir des années 80), son tissu urbain et son patrimoine naturel, avec des conséquences dont il subit encore les effets aujourd'hui.

Dès lors, la stratégie de développement et de renouvellement urbains de la Ville est de s'inscrire dans un objectif de résilience, c'est-à-dire de doter le territoire d'une capacité à s'adapter aux transformations à venir, tant économiques, sociales qu'environnementales.

Au travers de ces projets, elle ambitionne de redonner à Sevran une attractivité et une vitalité économique et résidentielle, dans des conditions à la fois acceptables financièrement pour les investisseurs privés et supportables pour ses habitants et pour l'environnement.

Les objectifs écologiques que la Ville poursuit au travers de ses projets sont notamment de :

- Valoriser la place de l'eau
- Améliorer la qualité de l'air
- Améliorer l'intégration de la nature dans la ville.
- Limiter la facture énergétique

A) Valoriser la place de l'eau

Sevran est traversée par le canal de l'Ourcq et par la Morée au nord-est. C'est ce patrimoine que le projet Sevran Terre d'Eaux entend faire fructifier.

Tourné dans son entier vers les métiers et les loisirs de l'eau, « Terre d'Eaux » se déploie autour d'un parc aquatique et nautique de 9 ha qui aura à la fois une fonction ludique, sportive, pédagogique et écologique.

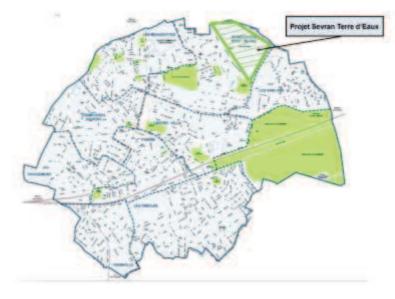


Figure 20 - Situation du projet Sevran Terre d'Eaux - DTAC

Ce projet est à la confluence des

gares du RER B Sevran-Beaudottes et Sevran Livry, et de la future ligne 16 du métro du Grand Paris Express.

Il s'inscrit dans l'objectif de développer deux trames, une trame verte allant du Parc Vallebon jusqu'au Parc de la Poudrerie et une trame bleue prenant sa source à Sevran et suivant le canal de l'Ourcq jusqu'au nouveau bassin de la Villette.

« Terre d'Eaux » se base sur le principe d'un système de recyclage vertueux des eaux et 100% autonome. Il est conçu comme un modérateur thermique et comme un outil de prévention des îlots de chaleur urbains.

B) Améliorer la qualité de l'air

La Ville ambitionne également de réduire l'impact des activités humaines sur la qualité de l'air. Le projet de Ville est axé sur le renforcement notable des infrastructures lourdes de transport en commun (Grand Paris Express) et sur la réduction des déplacements automobiles.

Le taux de motorisation des ménages sevranais est de 0,94% en 2018 (0,74% dans l'habitat collectif) et il diminue de 0,1% chaque année. Compte tenu du changement de modèle urbain qu'entame le territoire en lien avec le Grand Paris, cette baisse tendancielle devrait s'accélérer.

Plus concrètement, les projets de la Ville visent à favoriser les mobilités douces, le vélo et le développement de transports en commun légers en lien avec les deux pôles gares Grand Paris Express / RER.

C) Améliorer l'intégration de la Nature dans la ville

Le modèle de rénovation et de développement urbains poursuivis par la Ville s'appuie sur la richesse de son patrimoine naturel pour contribuer à l'attractivité résidentielle du territoire. L'objectif premier de la collectivité est de terminer l'ANRU 1, avec pour priorités la finalisation de la restructuration du Centre Commercial Charcot à Rougemont, du secteur des Erables, de la Voie Ronsard à Montceleux-Pont Blanc et des opérations aux Nouvelles Beaudottes.

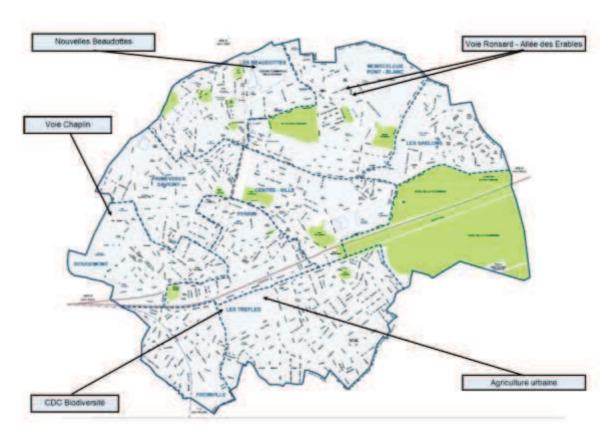


Figure 21 - Restructurations, reprises, améliorations - DTAC

A l'ouest de Rougemont, la voie Charlie Chaplin sera achevée fin 2019 et permettra l'accueil d'un Equipement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) en continuité du Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes (FAM), dans le secteur de l'hôpital René Muret.

En parallèle, la Ville prépare déjà un ANRU 2 dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Celui-ci intègrera, en plus des quartiers déjà concernés, les Briques Rouges et la Résidence Perrin.

Les investissements consentis par l'Etat, les bailleurs et les autres maîtres d'ouvrage dans le cadre de ce nouveau chantier du renouvellement urbain sont estimés à près de 480 millions

d'euros. Les subventions de la Ville, qui a obtenu par dérogation un taux d'aide de 70%, sont estimées à plus de 60 millions d'euros. Le projet Terre d'Eaux, à l'est de la Ville, offre l'opportunité de renforcer la fonctionnalité écologique du corridor vert nord-sud permettant de relier les grands espaces naturels et ouverts de la Seine-Saint-Denis : Parc du Sausset, Parc Forestier de la Poudrerie, Canal de l'Ourcq, Forêt de Bondy.

Sur les terrains de la Marine, le projet Cycle Terre et le projet Terre d'Avenir seront compatibles avec les exigences de la zone Natura 2000. Il en est de même pour le nouveau quartier de gare de Sevran-Livry, aux portes du Parc de la Poudrerie.

Cycle Terre est un projet financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'Union Européenne. Son

objectif est de promouvoir par le biais d'un démonstrateur une nouvelle filière écologique limitant fortement l'empreinte carbone des grands projets sur le territoire (Grand Paris Express, Projets Urbains) par la réutilisation d'une partie des terres excavées.

DES RECETTES EN PLUS

L'Union Européenne subventionne Cycle Terre. C'est **5 millions d'euros** qui sont destinés à ce projet d'économie circulaire de production de matériaux de construction en terre crue.

Cette fabrique de matériaux de construction en terre crue verra le jour à Sevran dès 2020, avec à la clef la création d'une dizaine d'emplois directs et d'une centaine d'emplois indirects.

Enfin, concernant le parc « Kodak », la Ville a signé avec CDC Biodiversité, émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations, une convention d'application du programme Nature 2050. Ce programme fait du site Kodak une réserve de biodiversité et un lieu d'observation de l'adaptation de la nature au changement climatique, tout en favorisant l'accès des habitants à ce nouveau cœur vert en lisière du canal de l'Ourcq. Parallèlement, un programme d'agriculture urbaine est à l'étude sur les deux hectares de la Friche Kodak pour développer un projet de cultures hors-sol en liaison avec CDC Biodiversité.

CONCLUSION

Le suivi de l'exécution budgétaire par la commission des finances a montré que le bilan de l'année 2018 de la section de fonctionnement permettait de retrouver un équilibre de la section d'investissement. La poursuite des efforts engagés en 2018 dégagera pour le budget 2019 un excédent sur la section de fonctionnement pour financer les investissements indispensables pour l'entretien du patrimoine, des écoles, de la voirie et le soutien aux grands projets.

La Ville renforce son action en interne en s'appuyant sur l'expertise de la Direction des Ressources Financières et de la Commande Publique pour veiller au respect des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Elle intensifie son partenariat avec les services de l'Etat pour améliorer sa trajectoire et bénéficier de leur appui tant pour l'obtention des dotations et des subventions indispensables que pour la relation avec les banques. Elle s'attache à un dialogue constructif dans le cadre de l'intercommunalité pour un vrai retour sur investissement et un plein engagement des partenaires de la ville à ses projets. Cet effort de suivi du budget de la commune s'analyse en dépenses et aussi en recette pour que Sevran ne perde aucune subvention ni aucune dotation.

Ce suivi rigoureux et attentif permet de redonner à la ville des capacités d'intervention au service de la population.

Cet effort ne peut réussir qu'avec la participation de toutes et de tous :

De la population, tout d'abord, avec toutes les réunions de concertation, avec les associations d'habitants, avec les comités de guartier et les conseils citoyens.

Des élus, ensuite, et c'est pour cela que l'ensemble de ces projets seront étudiés dans les commissions finances, urbanisme et développement durable et politiques éducatives, culture et sports. Ces commissions seront appelées à se réunir très régulièrement pour améliorer les propositions de la Ville

Des services et de l'ensemble du personnel enfin, qui les mettent en œuvre, les suivent et les portent au quotidien.

Ville de Sevran

Annexe « Dette »

ROB 2019

Rapport d'orientation budgétaire 2019 - Annexe dette

L'encours de la dette s'élèvera à 94 313 261,90 euros au 1er janvier 2019.

En 2019, le montant de capital à rembourser devrait être de 9 192 649,77 euros.

Parmi ces emprunts, il faut signaler que 37 525 euros concerne un emprunt contracté au titre de la compétence assainissement, qui fait l'objet d'une inscription au budget de la commune de Sevran, avec refacturation à l'Etablissement Public territorial Paris Terres d'Envol.

ENCOURS	94 313 261,90 €
NOMBRE D'EMPRUNTS	51

La périodicité

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Trimestrielle	71 009 097,37 €	78,48	29
Annuelle	19 474 028,15 €	21,52	22

La répartition par type de taux

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	68 166 468,21 €	75,34	34
LIVRET A	11 651 186,93 €	12,88	8
EURIBOR03M	10 368 464,96 €	11,46	7
EURIBOR12M	297 005,42 €	0,33	2

La répartition par tranche de taux (calcul anticipé au 01/01/19)

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
5.00% < taux <= 6.00%	19 112 192,13 €	21,12	4
4.00% < taux <= 5.00%	11 575 316,24 €	12,79	8
3.00% < taux <= 4.00%	18 303 270,46 €	20,23	9
taux <= 3.00%	41 492 346,69 €	45,86	30

Classification des risques (dite classification GISSLER)

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de classer les emprunts selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple.	47 produits	1 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou	97,07% De l'encours	0,07 % De l'encours	0,00 % De l'encours	0,00 % De l'encours	0,00 % De l'encours	0,00 % De l'encours
inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	91556345,78	64018,77 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€
	1 produit	0 produits	0 produits	1 produit	0 produits	0 produits
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1,10% De l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % De l'encours	0,18 % De l'encours	0,00 % De l'encours	0,00 % De l'encours
	1045866,18	0,00 €	0,00€	172 979,19 €	0,00€	0,00€
	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(C) Option d'échange (sw aption)	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
Сарс	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(E) Multiplicateur jusqu'à	1,81 % De l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1711049,94	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(F) Autres types de structure	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

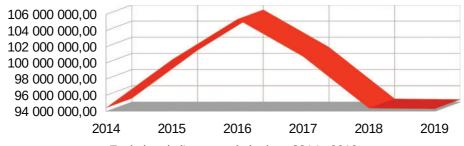
L'extinction de la dette

ANNÉE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ	AMORTISSEMENTS	INTÉRÊT
2019	3,29	94 313 261,90	12 240 290,97	9 192 649,77	3 047 641,20
2020	3,34	85 120 612,13	11 443 832,78	8 657 630,73	2 786 202,05
2021	3,37	76 462 981,40	11 407 294,20	,	
2022	3,41	67 567 346,71	10 746 799,20	8 509 729,87	2 237 069,33
2023	3,45	59 057 616,84	10 189 636,61	8 223 024,70	1 966 611,91
2024	3,47	50 834 592,14	9 363 446,97	7 657 386,54	1 706 060,43
2025	3,48	43 177 205,60	8 690 349,57	7 251 668,37	1 438 681,20
2026	3,44	35 925 537,23	7 921 920,43	6 742 640,24	1 179 280,19
2027	3,41	29 182 896,99	7 025 675,15	6 084 157,09	941 518,06
2028	3,35	23 098 739,90	5 589 424,63	4 856 602,49	732 822,14
2029	3,32	18 242 137,41	4 814 596,18	4 252 354,91	562 241,27
2030	3,26	13 989 782,50	4 079 075,87	3 656 933,69	422 142,18
2031	3,13	10 332 848,81	3 705 629,69	3 412 217,23	293 412,46
2032	2,91	6 920 631,58	2 702 599,84	2 529 413,32	173 186,52
2033	2,65	4 391 218,26	1 669 250,25	1 563 008,61	106 241,64
2034	2,56	2 828 209,65	1 239 695,54	1 175 475,53	64 220,01
2035	2,38	1 652 734,12	728 070,67	691 408,95	36 661,72
2036	2,36	961 325,17	711 321,56	691 408,90	19 912,66
2037	3,07	269 916,27	239 241,52	235 446,30	3 795,22
2038	1,35	34 469,97	34 585,72	34 469,97	115,75
TOTAL			114 542 737,35	94 313 261,90	20 229 475,46

Les emprunts perçus de 2014 à 2018

2014	2015	2016	2017	2018
13 612 960 €	10 288 590.06 €	7 320 306.73 €	2 757 566 €	5 050 000 €

■ L'encours de la dette au 1er janvier de 2014 à 2019



Evolution de l'encours de la dette 2014 - 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
94	453 910,41	100 382 865,5	105 411 267,01	100 790 267,28	94 400 207,20	94 313 261,90

Ville de Sevran

Annexe « Engagements budgétaires pluriannuels »

ROB 2019

ANNEXE - Rapport d'orientation budgétaire 2019

Engagements budgétaires pluriannuels

Cette annexe porte sur les Autorisations de Programmes – Crédits de Paiement (AP/CP) votées par la commune de Sevran, complétant la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2019, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (article L. 2312-1).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les inscriptions budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de programme et des Crédits de paiement.

Ces engagements concernent uniquement les dépenses en investissement sur une période pluriannuelle. La commune de Sevran n'a pas encore mis en place d'autorisation d'engagement-crédits de paiement (AE-CP) sur les dépenses de fonctionnement.

L'AP/CP favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L'AP/CP permet également à limiter la charge d'une opération pluriannuelle aux dépenses à régler au cours de l'exercice annuel. L'APC/CP favorise la planification des opérations pour les services et les charges financières afférentes pour la Ville.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Le budget 2019 et l'exécution budgétaire 2018 n'étant pas finalisés, la répartition des crédits de paiement pour les APCP existantes pourra être modifiée et de nouvelles AP/CP ou des AE/CP pourront être créées en 2019.

			Crédits de paiement				
		Réalisations antérieures	2018	2019	2020	2021	Totaux
CONSTRUCTION DE L'ECOLE ECOLE QUARTIER SUD (DENISE ALBERT)	DEPENSES	10 957 468,53	13 225,71				10 970 694,24
	RECETTES	6 308 000,00		38 000,00			6 346 000,00
GYMJOWENS 2014 1 REHABILITATION GYMNASE JESSE OWENS	DEPENSES	5 940 386,00	44 297,04	308 300,32			6 292 983,36
	RECETTES	4 093 118,00		312 000,00			4 405 118,00
REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE RAVEL	DEPENSES	937 975,10	195 011,38	361 359,92			1 494 346,40
DESNOS	RECETTES	486 819,11		293 180,89			780 000,00
REHABILITATION RESEAUX DE CHAUFFAGE	DEPENSES	155 256,19	64 668,30	67 862,77			287 787,26
GROUPE SCOLAIRE MONTAIGNE	RECETTES	58 524,17		141 475,17			199 999,34
TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET	DEPENSES	48 039,60	1 003 962,06	1 990 218,36			3 042 220,02
RESEAUX PUP	RECETTES	3 455 937,80		951 138,60	252 922,40		4 659 998,80
CALLEDETRAMPOLINE	DEPENSES			550 000,00	3 618 000,00	1 184 000,00	5 352 000,00
SALLE DE TRAMPOLINE	RECETTES			100 000,00	317 743,00		417 743,00

CONSTRUCTION DE L'ECOLE ECOLE QUARTIER SUD (DENISE ALBERT)

	Crédits de pa	aiement		
LIBELLES	Réalisations antérieures	2019	TOTAL	
FRAIS D'ETUDES	1 130 102,80		1 130 102,80	
TRAVAUX	9 307 859,64	0,00	9 307 859,64	
AVANCES FORFAITAIRES	407 592,85	0,00	407 592,85	
POSE CLOTURE	4 072,38	0,00	4 072,38	
MOBILIER	73 369,57	0,00	73 369,57	
MATERIEL	44 038,34	0,00	44 038,34	
MATERIEL DE RESTAURATION	3 658,66	0,00	3 658,66	

10 970 694,24

6 308 000,00

0,00 10 970 694,24

0,00 6 308 000,00

	Crédits de	paiement	
LIBELLES	Réalisations antérieures	2019	TOTAL
SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAI	22 000,00		22 000,00
SUBVENTION ADEME	152 000,00		152 000,00
SUBVENTION REGION GP3	0,00		0,00
SUBVENTION AUTRES PUP	2 700 000,00		2 700 000,00
FONDS CONCOURS C. AGGLO	3 434 000,00		3 434 000,00

REHABILITATION GYMNASE JESSE OWENS

	Crédits de		
LIBELLES	Réalisations antérieures 2019		TOTAL
FRAIS D'ETUDES	0,00		0,00
TRAVAUX	5 796 369,70	308 300,32	6 104 670,02
MOBILIER	8 996,08	0,00	8 996,08
MATERIEL	179 317,26		179 317,26

5 984 683,04	308 300,32	6 292 983,36
--------------	------------	--------------

	Crédits de		
LIBELLES	Réalisations antérieures	2019	TOTAL
SUBVENTION ANRU	687 125,00	312 000,00	999 125,00
SUBVENTION REGION	1 405 993,00		1 405 993,00
FONDS CONCOURS C. AGGLO	2 000 000,00		2 000 000,00
SUBVENTION CNDS	0,00		0,00

4 093 118,00	312 000,00	4 405 118,00
--------------	------------	--------------

REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE RAVEL DESNOS

		Crédits de		
LIBELLES	Réalisations antérieures	2018 2019		TOTAL
FRAIS D'ETUDES	11 340,00	0,00	0	11 340,00
TRAVAUX	926 635,10	195 011,38	361 359,92	1 483 006,40
		·		
	937 975,10	195 011,38	361 359,92	1 494 346,40

		Crédits de _l		
LIBELLES	Réalisations antérieures	2018	2019	TOTAL
SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	486 819,11		293 180,89	780 000,00
	486 819,11	0,00	293 180,89	780 000,00

REHABILITATION RESEAUX DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE MONTAIGNE

LIBELLES	Réalisations antérieures	2018 2019		TOTAL
TRAVAUX	155 256,19	64 668,30	67 862,77	287 787,26
	155 256,19	64 668,30	67 862,77	287 787,26

	Crédits de paiement			
LIBELLES	Réalisations antérieures	2018	2019	TOTAL
SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	58 524,83		141 475,17	200 000,00
	58 524,83	0,00	141 475,17	200 000,00

TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP

		Crédits de paiement			
LIBELLES	Réalisations antérieures	2018	2019	TOTAL	
FRAIS D'ETUDES	48 039,60	42 458,01	49 754,79	140 252,40	
TRAVAUX		961 504,05	1 940 463,57	2 901 967,62	
	48 039,60	1 003 962,06	1 990 218,36	3 042 220,02	

		Cré	dits de paieme	nt	
LIBELLES	Réalisations antérieures	2018	2019	2020	TOTAL
SUBVENTION PUP	3 455 937,80	0,00	951 138,80	252 922,40	4 659 999
	3 455 937,80	0,00	951 138,80	252 922,40	4 659 999

SALLE DE TRAMPOLINE

DEPENSES

LIBELLES	2018	2019	2020	2021	TOTAL
ETUDES		350 000,00	118 000,00	84 000,00	552 000,00
TRAVAUX		200 000,00	3 500 000,00	1 100 000,00	4 800 000,00
MOBILIER					
	0,00	200 000,00	3 500 000,00	3 700 000,00	5 352 000,00

RECETTES

LIBELLES	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Subvention CNDS	0,00	100 000,00	317 743,00		417 743,00
Subvention ODELIA (COJO)					
Subvention CD93					

0.00	400 000 00	247 742 00	0.00	447 740 00
0,00	100 000.00	317 743,00	0,00	417 743.00
-,	,	,	-,	-,-

Ville de Sevran

Annexe « Evolution de la masse salariale et ses composantes »

ROB 2019

Rapport d'orientation budgétaire 2019 Article L. 3312-1 CGCT

Evolution de la masse salariale et ses composantes

<u>Annexe RH</u>

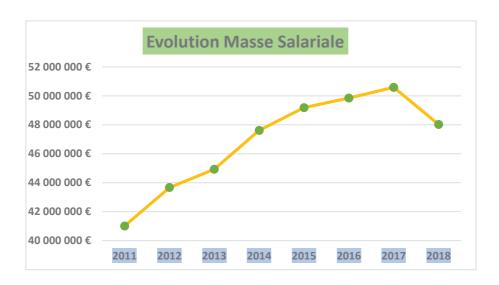
BP 2019

I. Evolution de la masse salariale (chapitre 012) entre 2011 et 2018 (partie finances)

La masse salariale est en évolution permanente puisque liée au déroulement de la carrière des agents de la Ville.

Depuis 2016, le suivi régulier des indicateurs et des postes de dépenses a permis de maîtriser l'augmentation de la masse salariale.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chap. 12	41 008 019 €	43 665 349 €	44 931 332 €	47 614 905 €	49 183 085 €	49 845 583 €	50 585 187 €	48 020 564 €
Evolution	/	6,48%	2,90%	5,97%	3,29%	1,35%	1,17%	-5,06%



Cette baisse de la masse salariale en 2018 s'explique par :

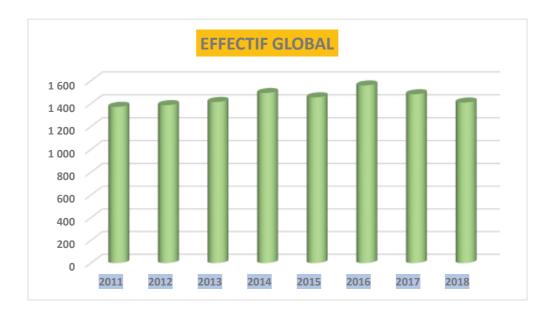
- Mise en place d'un examen attentif des besoins en recrutement
- Mutualisations et/ou redéploiements de moyens
- Transfert des compétences « Politique de la Ville » et « Eau et assainissement » à l'EPT
- Utilisation du pool des agents à reclasser pour les remplacements
- Importants départs à la retraite
- Mise en place des prestations de services
- Mise en place du jour de carence lors d'arrêts maladies

II. Evolution des effectifs entre 2011 et 2018 :

1. Effectif global

L'effectif global au 10/12/2018 est en baisse depuis 2017 toutes catégories confondues.

	/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Titulaires	50	47	57	63	63	71	66	63
A	Contractuels	99	95	101	85	86	54	50	46
В	Titulaires	90	89	97	110	110	113	112	115
Ь	Contractuels	86	99	83	78	83	79	77	65
С	Titulaires	596	616	620	624	625	693	663	649
C	Contractuels	442	426	441	522	479	529	495	456
Autres	Vacataires	10	16	17	12	10	21	20	17
То	tal	1373	1388	1416	1494	1456	1560	1483	1411



Cette baisse s'explique par :

- Une direction générale resserrée
- Des mutualisations/redéploiements de postes suite à un travail important sur les organisations
- Le transfert d'agents à l'EPT
- L'arrêt des TAP/NAP
- Des départs à la retraite
- Des non renouvellements de contrats
- Utilisation du pool des agents à reclasser pour les remplacements

2. Evolution par statut

En 2018, la part des titulaires représente 59.33 % et reste donc toujours supérieure à celle des contractuels.

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ti	itulaire	53,61%	54,18%	54,66%	53,35%	54,81%	56,22%	56,71%	59,33%
C	ontractuels	46,39%	45,82%	45,34%	46,65%	45,19%	43,78%	43,30%	40,67%



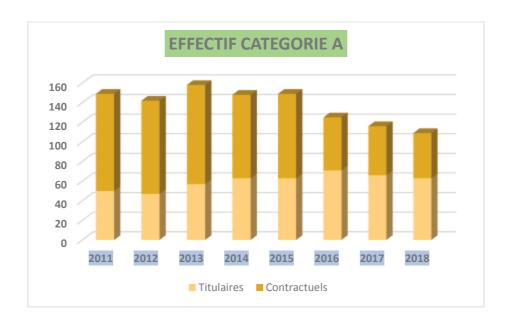
3. Evolution par catégorie depuis 2011.

Catégorie A :

Une nette évolution des effectifs en 2013 puis une baisse à partir de 2016.

La proportion des contractuels est inférieure à celle des titulaires en 2018 sur cette catégorie d'effectifs.

/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires	50	47	57	63	63	71	66	63
Contractuels	99	95	101	85	86	54	50	46
Total	149	142	158	148	149	125	116	109
Evolution	/	-4,70%	11,27%	-6,33%	0,68%	-16,11%	-7,20%	-6,03%

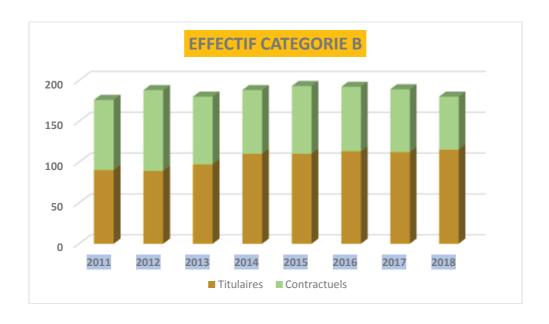


Catégorie B:

Il est constaté:

- Une nette évolution des effectifs depuis 2012 puis une diminution à partir de 2016 ;
- Une augmentation progressive de la part des titulaires qui s'explique par les mises au stage suite à réussite à concours et promotion interne ;
- Une variation à la baisse d'année en année pour les contractuels.

		/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	В	Titulaires	90	89	97	110	110	113	112	115
		Contractuels	86	99	83	78	83	79	77	65
		Total	176	188	180	188	193	192	189	180
		Evolution	/	6,82%	-4,26%	4,44%	2,66%	-0,52%	-1,56%	-4,77%

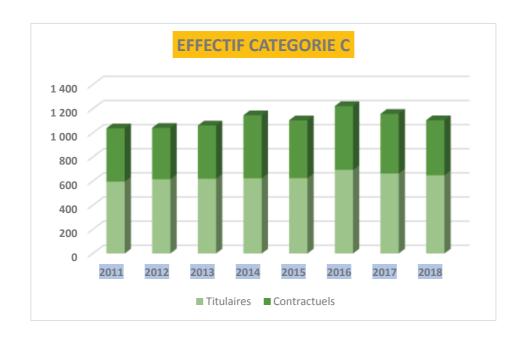


Catégorie C :

Il est constaté:

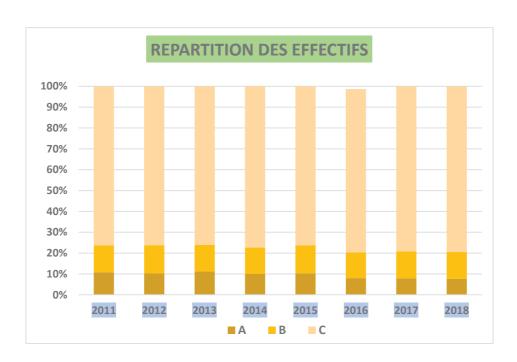
- Une évolution de la part des titulaires depuis 2011 due au plan pluriannuel de titularisations pour cette catégorie ;
- Une évolution irrégulière des contractuels depuis 2014 ;

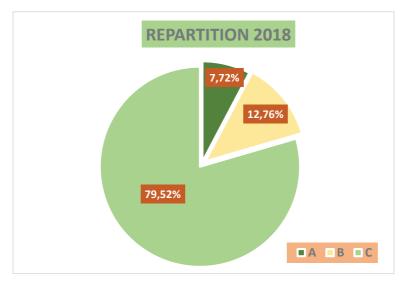
	/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Titulaires	596	616	620	624	625	693	663	649
	Contractuels	442	426	441	522	479	529	495	456
С	Total	1038	1042	1061	1146	1104	1222	1158	1105
	Evolution	/	0,95%	1,89%	6,31%	-3,66%	10,70%	-5,24%	-4,58%



D'une manière générale, la part de la catégorie C est importante, elle représente en moyenne 79% de l'effectif total de la Ville contre 13% pour la catégorie B et 8% pour la catégorie A.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Α	10,85%	10,23%	11,16%	9,99%	10,30%	8,01%	7,93%	7,72%
В	12,82%	13,54%	12,71%	12,69%	13,35%	12,30%	12,91%	12,76%
С	76,33%	76,22%	76,13%	77,33%	76,35%	78,33%	79,15%	79,52%



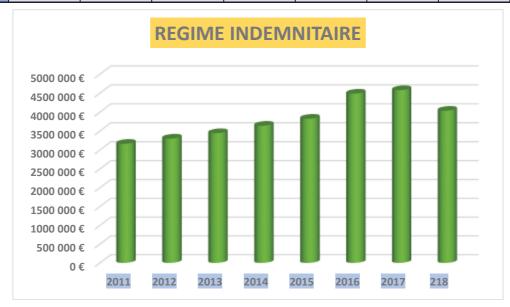


III. Evolution du régime indemnitaire entre 2011 et 2018

Le régime indemnitaire est en baisse cette année du fait des non renouvellements de contrats et des départs à la retraite.

Le régime indemnitaire est aujourd'hui en partie basé sur la fonction et le niveau de responsabilité d'encadrement des agents.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2	3 163 362 €	3 301 168 €	3 444 197 €	3 640 545 €	3 825 552 €	4 487 585 €	4 579 749 €	4 036 213 €
RI	/	4,36%	4,33%	5,70%	5,08%	17,30%	2,05%	-11,86%

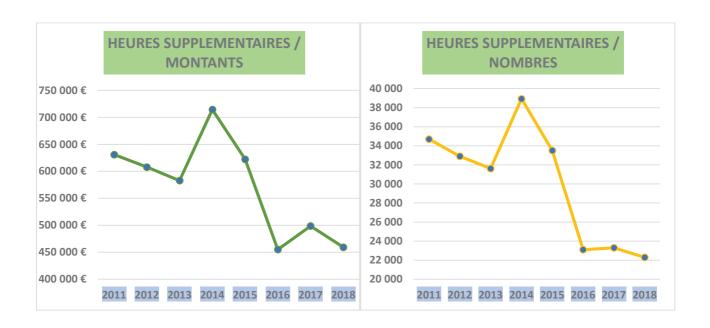


IV. Evolution des heures supplémentaires entre 2011 et 2018

On constate globalement une baisse des heures supplémentaires (en nombre et en montant). Un suivi régulier de ces indicateurs a permis de maintenir le niveau des heures supplémentaires à celui de 2016.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mantant	631 068 €	607 875 €	582 776 €	714 452 €	622 459 €	455 002 €	498 630 €	459 413 €
Montant	/	-3,68%	4,13%	22,60%	-12,88%	-26.90%	2,05%	-7,86%

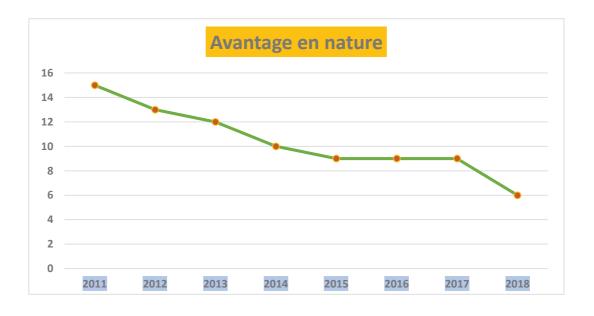
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Nombre heures	34 703	32 898	31 618	38 939	33 504	23 098	23 299	22 293
		/	-5,20%	-3,89%	23,15%	-13,95%	-31,06%	0,87%	-4,30%



V. Evolution du nombre d'agents bénéficiaires de logement de fonctions :

Il s'agit de logement de fonctions attribué pour nécessité absolue de service et par concession de logement pour astreintes.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Avantage of nature	15	13	12	10	9	9	9	6



Ville de Sevran

Annexe « Evolution des dépenses réelles de fonctionnement »

ROB 2019

Rapport d'orientations budgétaires 2019 Annexe sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément au II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prenant en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Pour le budget principal, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2018-2022 est présentée, hors versements du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

En 2018, le FFCT se décompose en 4 catégories :

- · socle.
- exonération Taxe habitation
- politique de la ville
- habitat

Année	Base 2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des dépenses						
réelles de fonctionnement	86 256 347	87 420 808	88 600 989	89 797 102	90 997 102	92 197 102
en €						

L'évolution de la DRF s'appuie sur les termes de la contractualisation passée entre la Ville de Sevran et l'État, limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,35 %

Pour ce qui concerne le budget annexe énergie photovoltaïque, une norme prévisionnelle d'augmentation de 1,2 % par an est envisagée. La dépense, d'un montant somme toute très faible, réside essentiellement en des charges de petite entretien des panneaux existants.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Est. Dépenses	120 €	121,5 €	123 €	124,4 €	126 €

2. L'évolution prévisionnelle du besoin de financement sur la période 2018-2022

Pour le budget principal, l'objectif de la commune de Sevran est de poursuivre son désendettement sur la période considérée, en améliorant de façon continue son épargne brute, impliquant une maîtrise de ses charges courantes de fonctionnement.

En 2018, la Ville de Sevran a emprunté 5 050 000 € et remboursé un capital de la dette de 9 227 213,72, soit un besoin de financement de – 4 177 213,72 euros.

Avec un objectif d'emprunt nul, hors reports, ce besoin de financement devrait connaître un déclin dans les prochaines années.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Besoin de Financement contractualisé	- 6 968 000 €	- 5 276 000 €	- 4 558 000 €	- 3 840 000 €	- 3 122 000 €

La modicité du recours à l'emprunt imposera de financer de manière prépondérante notre effort d'investissement par d'autres recettes, à commencer par l'augmentation de l'épargne brute, s'appuyant sur une optimisation des dépenses de fonctionnement et une consolidation des recettes de fonctionnement.

Ville de Sevran

Rapport Egalité Femmes – Hommes 2018

Annexe au ROB 2019

Table des matières

Eléments Introduction	2
I – Volet RH	3
Le profil général des agents permanents (titulaires et contractue	els)3
L'organisation du temps de travail	
Les rémunérations	7
E. Les congés parentaux	8
II- Actions de la Ville de Sevran favorisant l'égalité femmes-hom	mes9
1 – Une semaine dédiée aux femmes autour du 8 mars, Jour Droits des femmes : Bilan 2018	9
2- Symboles : dénomination de 3 noms de rue en mémoire de	e femmes11
2 Formations / sensibilisations égalité femmes-hommes	11
A/ Formation égalité filles-garçons Secteur Animation	
B/ Sensibilisation des élus et des cadres de la Ville	
C/ Formations et sensibilisations pour l'ensemble des acte	urs intéressés 13
3- Création d'un Collectif de professionnelles sur les violence	
4- Création du Collectif Renouvellement urbain au féminin	14
5- Actions en faveurs de l'insertion sociale et professionnelle	des femmes15
La santé des femmes	15
Axe Egalité femmes-hommes dans les dispositifs partenar	iaux de la Ville en 201716
III Les perspectives pour corriger les inégalités femmes/homme	
1/ Volet RH	17
2/ Budget égalitaire	17
3/ Formation des agents	18
4/ Semaine du 8 mars 2019	
5/ Collectif de professionnelles sur la prise en charge des v	violences faites aux
femmes	19
6/ Un Toit pour elle :	20
7/ Collectif Renouvellement au Féminin	20
8/ Partenariats Ville-associations	20
9/ Mise en place du Portail pour l'Egalité	21

Eléments Introduction

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes affirme dans son Article 1er : « l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. »

L'article 61 de cette loi concerne directement les collectivités locales. Il prévoit la présentation d'un rapport sur l'égalité Femmes – Hommes préalablement aux débats budgétaires.

La compétence en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est dorénavant une compétence partagée entre toutes les collectivités et inscrite dans le CGET, Article L1111-4.

Par leurs compétences au plus proche des administrés (enfance, politiques séniors, santé, loisirs sportifs et culturels, cadre de vie et espaces publics, tranquillité publique, accompagnement à l'emploi), les collectivités sont en effet l'acteur principal de la mise œuvre de politiques publiques concrètes et efficaces attentives à cette égalité. En outre, travailler à l'égalité femmes-hommes, c'est par exemple favoriser la baisse des tensions à l'école, dans l'espace public, et c'est gagner en qualité de vie pour les enfants et adolescents. C'est donc générer, à terme, moins de dépenses de « réparation sociale », de réparation du cadre de vie et de sécurité. C'est permettre des économies de dépenses publiques pour un territoire qui gagnera en qualité de vie et qui n'en deviendra que plus attractif.

La Ville de Sevran a créé une Délégation de lutte contre les discriminations en 2016. En 2017, deux référents en charge de la coordination des actions de promotion de l'égalité femmes-hommes / filles-garçons sur la ville ont été désignés :

- Farid HAFS, chargé de mission auprès de la direction Générale
- Anna JARRY, responsable du Pôle citoyenneté et diplômée de sociologie sur la question de l'égalité femmes-hommes.

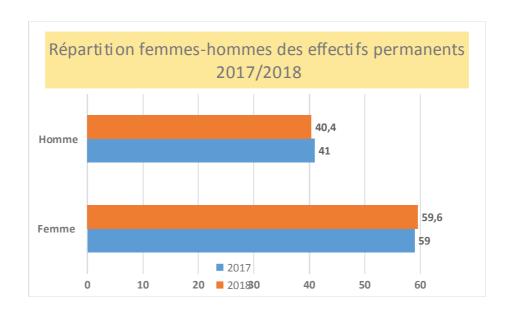
Afin d'être accompagnée au mieux dans cette démarche ambitieuse et transversale, la Ville est devenue membre en 2018 du Centre régional Hubertine Auclerc, centre d'informations et de ressources pour l'égalité femmes-hommes. Un chargé de mission - Paul Daulny – travaille en particulier à l'accompagnement des collectivités et syndicats dans la réalisation de leurs projets et politiques publiques en la matière

I - Volet RH

I. Situation comparative des agents municipaux en matière d'égalité femmes/hommes à la Ville de Sevran

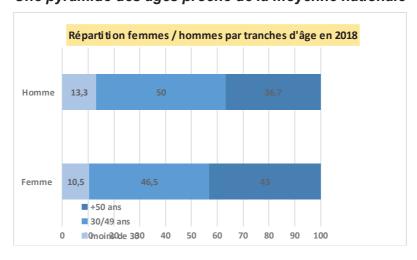
Les femmes ont globalement un taux d'activité inférieur à celui des hommes (74 % versus 81%). Au sein de la FPT, les femmes représentent 62 % des effectifs contre 46 % des effectifs dans le secteur privé.

Le profil général des agents permanents (titulaires et contractuels)



59,6 % des effectifs permanents de la Ville de Sevran sont des femmes, en progression de 0,6 points par rapport à 2017. Ce taux demeure inférieur aux données nationales (61% d'agents féminins au sein de la Fonction Publique Territoriale).

Une pyramide des âges proche de la moyenne nationale

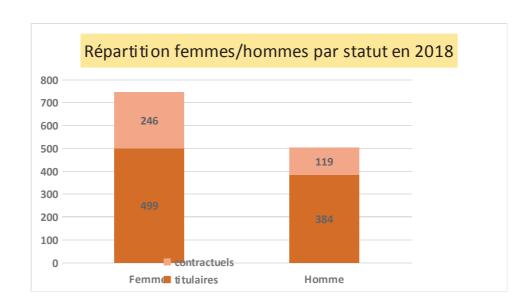


Les hommes sont plus nombreux dans la catégorie 30/49 ans en raison des métiers techniques. Par contre, les femmes de plus de 50 ans représentent 43 % des agents féminins, en augmentation par rapport à 2017 : elles étaient 39 %.

C'est une donnée importante à prendre en considération notamment dans une perspective de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

45 ans : c'est l'âge moyen de l'ensemble des agent-e-s municipaux permanents de la Collectivité, correspondant à l'âge moyen dans la FPT.

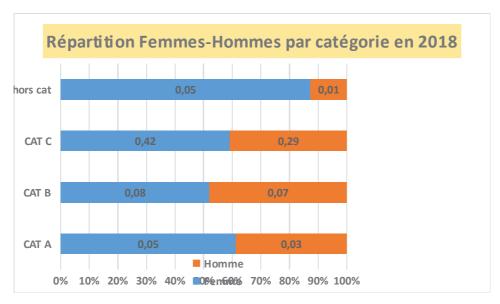
Une proportion de contractuels plus important dans les effectifs féminins



La proportion d'agents contractuels est plus importante chez les femmes (33%) que chez les hommes (24%) : 9 points de différence.

Pour les titulaires constat inverse : 9 points de plus pour les hommes (76 %), les femmes (67 %).

Une proportion équilibrée du rapport femmes/hommes au sein des catégories A et B



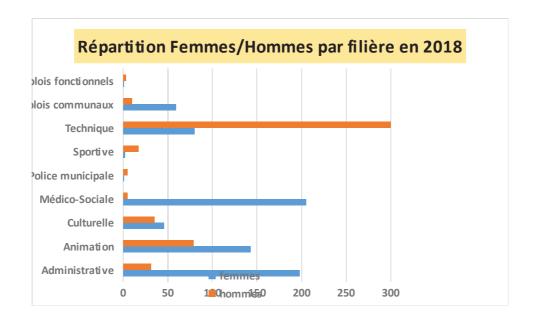
Hors Catégorie : Assistantes maternelles, médecins...

Proportionnellement, les femmes, à la Ville de Sevran, sont légèrement plus nombreuses que les hommes dans chacune des catégories hiérarchiques, mais sans aucune surreprésentation marquée à la différence de la moyenne nationale.

Au vu de la répartition par catégorie hiérarchique et par sexe, les femmes ne sont pas, à la Ville de Sevran, confrontées aux limites d'accès aux postes d'encadrement. Au niveau de la catégorie C, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes : +13 points.

Pour mémoire, si la FPT compte un nombre important de femmes dans la catégorie A (61%), elles ne représentent que 38 % des fonctionnaires les mieux rémunérés et les plus diplômés et n'occupent qu'un tiers des postes d'encadrement supérieur ou de direction.

Une répartition par filière encore très sexuée :



EC = emplois communaux (69 postes) : assistante maternelle, les médecins... EF = Emplois fonctionnels (4 postes)

Les filières globalement mixtes :

> Animation et Culture.

Les filières dépourvues de mixité :

Effectif majoritairement féminin :

médico-sociale : 97,6 % des effectifs

administrative: 86,45 % des effectifs (les hommes: 13,54 %)

> emplois communaux : 100 % d'assistantes maternelles

Pour rappel : assistante maternelle est le 1 métier féminin. Or c'est un métier pour lequel il n'existe pas à ce jour de cursus de qualification.

> Effectif majoritairement masculin :

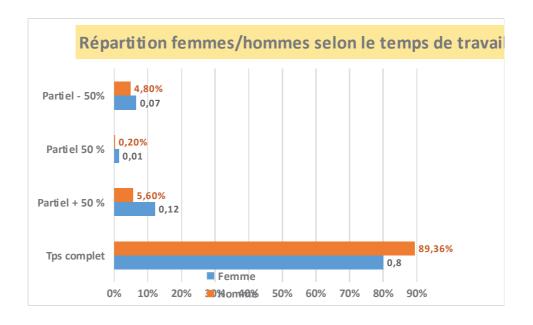
> sportive: 89,50 % des effectifs

> technique: 79,64 % des effectifs (les femmes: 20,36 %)

Police Municipale : 1 seul agent féminin au sein de la PM (6 agents)

Globalement, le nombre de grades au sein des filières féminisées étant souvent moins élevé que dans les filières masculinisées, les perspectives de progression de carrière étant plus faibles.

L'organisation du temps de travail



A la Ville de Sevran, les femmes sont moins à temps partiel qu'à l'échelle nationale, à contrario des hommes qui le sont plus. Cette particularité concernant les femmes peut s'expliquer par le fait qu'il

est possible à Sevran de réaliser les 35 heures légales sur 4,5 jours, libérant ainsi une demijournée (mercredi ou vendredi après-midi par exemple).

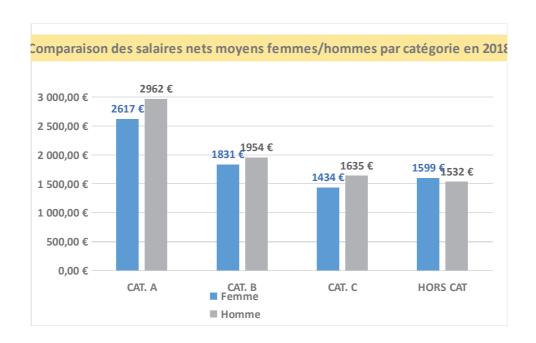
Les temps partiels sont majoritairement sollicités par des femmes exerçant des fonctions de catégorie C.

Les rémunérations

Si l'égalité salariale existe dans la loi depuis 1983, les différences de salaire entre les femmes et les hommes sont toujours effectives et sont renforcées par le fait que les femmes occupent plus d'emplois à temps partiel.

Comme dans le secteur privé, les salaires des femmes agents de la FPT sont inférieurs à ceux des hommes. Dans la FPT, le salaire net mensuel moyen est de 1891 €

Par ailleurs, dans la FPT, la dévalorisation des filières « féminisées », telles que la petite enfance, l'action sociale et l'entretien, est très nette, tant en termes de rémunération que de déroulement de carrière, de conditions de travail et de pénibilité.



A Sevran (les chiffres intègrent salaires d'agents à temps complet et à temps partiel)

> salaire moyen net des agents féminins : 1603 €

> salaire moyen net des agents masculins : 1794 €

Cet écart s'explique entre autre par l'usage du temps partiel chez les femmes (notamment en cat. C) et un régime indemnitaire plus favorable sur le grade d'ingénieur(e) majoritairement masculin (en cat. A).

Par l'adoption du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), les écarts de rémunérations tendraient à diminuer :

- Parce que le régime indemnitaire de la filière administrative, peu favorable et majoritairement occupée par des femmes, a été supprimé au profit du RIFSEEP;
- Parce que de nombreuses femmes sont positionnées sur des postes à fort taux d'encadrement et de technicité;

Il est à préciser qu'à Sevran, le droit à l'avancement se fait sans distinction de genre.

E. Les congés parentaux

97 % des congés parentaux sont pris par des femmes dans la FPT.

Cette tendance est confirmée, à la Ville de Sevran, où il est constaté que toutes les réintégrations après un congé parental concernent les femmes. Au 1^{er} novembre, 10 congés parentaux sont comptabilisés sur 2018 et 100 % d'entre eux ont été attribués à des femmes.

En conclusion:

Le panorama de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Sevran laisse apparaître une situation nuancée :

- Une surreprésentation marquée dans la répartition des effectifs en fonction des filières d'emplois
- Une relative homogénéité dans les différents statuts
- ➤ La même reconnaissance, par les agents, de la nouvelle parentalité, mais une surreprésentation des femmes dans la prise de congé parental.
- ➤ Une réponse favorable de la ville aux demandes de temps partiel pour concilier au mieux vie professionnelle et vie privée ;
- Une féminisation des postes : annonces de recrutement, organigramme...

II- Actions de la Ville de Sevran favorisant l'égalité femmes-hommes

1 – Une semaine dédiée aux femmes autour du 8 mars, Journée mondiale pour les Droits des femmes : Bilan 2018

La deuxième édition de la semaine dédiée aux droits des femmes a reconduit les objectifs de la première semaine tenue en 2017. Ceci afin de continuer à affirmer les principes qui guident cette manifestation.

Ces principes sont les suivants :

- Collaboration entre l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour l'égalité femmes- hommes
- Collaboration entre les services et associations
- · Collaboration entre les services de la ville
- Collaboration entre les associations
- Sensibiliser les Sevranais à la question d'égalité femmes-hommes
- Mettre en avant le travail des services municipaux, des associations et des habitants
- Faire connaître les structures sensibles aux droits des femmes qu'elles soient municipales, associatives ou autres

En 2018, les manifestations se sont déroulées du 6 au 11 mars avec <u>24 rendez-vous</u> proposés aux Sevranais : spectacles, projections débats, conférences, ateliers et expositions.

Les actions de promotion de l'égalité femmes-hommes ont eu lieu dans différents équipements municipaux : centres sociaux, PEIF, équipement culturels, PMI.

- > Les acteurs impliqués ont été :
 - Les services impliqués ont été: Service Culturel, Théâtre de la Poudrerie, Réseau des Bibliothèques, MicroFolie, Vie des Quartiers, Maisons de Quartiers, Enfance/Enseignement, Sevran Séniors, RSA, la Mission Locale, Compétence Emploi, la Jeunesse, le CCAS, les Ateliers Santé Ville, le PTP, les PMI, le PRE;
 - Les partenaires issus du monde associatif: Divers Cités Cultures, Potenti'elles Cités, Sunshine Stop Violences Faites aux Femmes, Partage, Centre Culturel Franco-Turc, Rougemont Solidarité, Intégration des Familles Africaines, Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs, Image'in fotos, Bulles Zik...
 - Pour les partenaires institutionnels : la Circonscription départementale de Service social, le Planning Familial.

Manifestations	Spectateurs/Participants
Conférences UPI	40
Projection pour enfants «Mia et Migou »	28
Cabaret Littéraire	85
Projection Débat Mauriac	40
Journée Rougemont Droit des Femmes	180
Spectacle « Décalage-Toi » 2	364
Café Louvre	20
Projection débat film « L'emprise »	10
Spectacle « portraits de femmes »	41
Spectacle appart, « ça sera comme ça »	25
Exposition « Lil'Jaysss » Micro Folie	935
Exposition et animations dans les PMI	47
Exposition Louis Blesy	
Expos et animations Centres de Loisirs	
Exposition Marcel Paul	
Exposition Edmond Michelet	
Atelier « Mixité dans l'emploi » Mission	10
Initiative Service Social	206
TOTAL	2 031 personnes sans compter les 4 expos

- → Afin de diffuser le plus largement possible ces manifestations et de permettre à tous les Sevranais d'y participer, la communication a été travaillée avec les services et avec les associations. Ainsi, un public large et diversifié a été touché, estimé à plus de 1825 personnes, contre 500 personnes en 2017, ce qui montre un déploiement de l'événement sur la Ville satisfaisant : voir le bilan détaillé par actions en annexe du présent document.
- → Cette semaine, par la fréquentation en termes de nombre de public et d'agents impliqués, par la richesse des échanges, par la synergie enclenchée et le dialogue entre les services et les associations, a été une véritable réussite.
- → Le collectif de professionnels, associatifs et institutions constitué autour de la conception puis de l'organisation du 8 mars se réunit tous les 2 mois, soit 5 à 6 réunions par an. C'est ainsi un dispositif à part entière qui s'est instauré sur la Ville, qui réfléchit, débat, échange, s'informe / se forme et met en œuvre des actions concrètes de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, sur la Ville de Sevran.

2- Symboles : dénomination de 3 noms de rue en mémoire de femmes

A l'occasion de la création du nouveau quartier Westinghouse, quatre rues, un square et une place doivent être nommés, en rapport avec l'histoire, le vécu et les valeurs que la Ville entend porter. Aussi, après avoir réuni ensemble les commissions Égalité Républicaine et Vivre Ensemble et recueilli leur avis, le Conseil municipal a adopté 3 noms de femmes. Les noms sont les suivants :

- La rue Dora Bruder : déportée sevranaise en 1942 à l'âge de 16 ans, disparue au camp d'Auschwitz, sujet du roman éponyme de Patrick Modiano paru en 1997.
- La rue Naomi Parker Fraley: symbole américaine du pouvoir des femmes dans « l'effort de guerre » en particulier dans l'industrie pendant la Seconde Guerre mondiale, « We can do it », dite « Rosie la Riveteuse »;
- La rue Adélaïde Dufrénoy: femme « éclairée » du 18ème siècle (1765-1825) s'étant installée à Servan à la Ferme de la Fossée où elle tient salon comme de nombreuses femmes de l'époque, reçoit entre autre Benjamain Constant, et auteure de nombreuses poésies « Poésies élégiaques ».

2- - Formations / sensibilisations égalité femmes-hommes A/ Formation égalité filles-garçons Secteur Animation

Les agents du secteur animation ont pu suivre deux formations sur la thématique égalité Femmes / Hommes :

- La première a été organisée sur deux demi-journées le 21 février et 08 mars 2017. Cette formation encadrée par l'association "Citoyen possible" avait pour thème "la sensibilisation et déconstruction des préjugés Femmes/hommes: 15 animateurs (13 filles et 2 garçons) y ont participé avec une très bonne participation des stagiaires, de nombreux échanges et partages d'idées.
- La deuxième formation s'est déroulée sur 3 jours en octobre 2017. Elle a été encadrée par un animateur de la fédération de la ligue de l'enseignement FOL 93 en direction des 27 directeurs des structures de loisirs de la ville.

La formation avait pour but de :

• Sensibiliser les directeurs des accueils de loisirs à la lutte contre les discriminations, à l'égalité filles / garçons

- D'outiller les directeurs-directrices pour qu'ils soient eux-mêmes formateurs de leur équipe
- De leur proposer des interventions types qu'ils pourront remettre en place dans leurs structures de loisirs

A travers de nombreux ateliers la formation a permis à chaque directeur :

- D'acquérir des connaissances sur les discriminations.
- Questionner les pratiques éducatives sur la question de l'égalité femmes-hommes
- De s'interroger sur ses propres stéréotypes et préjugés
- De questionner sa posture de directeur-trice
- D'échanger sur des pratiques professionnelles.

Perspectives:

- Formation des animateurs, transmission d'outils afin qu'ils puissent mettre en place des actions auprès des enfants.
- Participation pour certaines structures à la semaine d'égalité femmes / hommes.

B/ Sensibilisation des élus et des cadres de la Ville

Paul DAULNY, Chargé d'accompagnement des collectivités territoriales du Centre Hubertine-Auclerc est venu effectuer deux séances de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes : l'une pour les élus du Bureau Municipal, la seconde pour les cadres de la Ville.

Le 1^{er} séminaire « Sensibilisation égalité femmes-hommes » pour les élus du Bureau Municipal a eu lieu le 3 février 2018, présidé par M. Stéphane Blanchet 1^{er} Adjoint au Maire et Mme Amrani, Conseillère Déléguée à la lutte contre les discriminations. 15 élus étaient présents, en plus de 2 directeurs généraux.

La 1ère sensibilisation auprès des cadres de la Ville a eu lieu le jeudi 20 septembre 2018 lors de la conférence de l'encadrement.

Pour les deux séances, l'intervention a porté sur :

- une présentation des raisons d'être des politiques publiques d'égalité
- des exemples concrets relevant des collectivités territoriales
- le cadre légal et l'obligation de production du Rapport d'égalité femmes-hommes
- une première présentation de l'outil Budget égalitaire

 la présentation rapide des actions de la Ville : la semaine du 8 mars et la création de deux collectifs de professionnel.le.s : sur les violences et sur le Renouvellement urbain au féminin.

•

C/ Formations et sensibilisations pour l'ensemble des acteurs intéressés

L'adhésion au Centre Hubertine-Auclerc permet à des agents de la Ville de participer aux nombreuses formations que propose le centre : sur les violences, sur la mise en œuvre de projets au sein des services, etc.

De même, la mise en réseau à l'échelle du territoire (et du département) permet de recevoir de nombreuses invitations qui sont ensuite diffusées auprès des agents de la Ville mais également des associations intéressées.

3- Création d'un Collectif de professionnelles sur les violences faites aux femmes

<u>Depuis 2010,</u> un binôme de professionnelles s'était auto-formées sur la prévention puis la prise en charge des violences faites aux femmes : Marie-Christine Dumont (conseillère conjugale rattachée au Service Petite Enfance) et Hélène Puyenchet-Marchand (assistante sociale de la Circonscription du Département).

De 2013 à 2018, elles ont diffusé leurs connaissances auprès des collègues et des publics ciblés en ayant pour objectif de « faire des choses sur le territoire avec ce qui existe déjà » : assistantes sociales et conseillers en insertion de la CAF, Mission Locale, Service RSA; sensibilisation des personnels de la crèche des Colibris (2 séances qui ont rassemblé 30 personnes), sur les violences conjugales et les stéréotypes; partenariat construit avec la Maison de Quartier Edmond-Michelet (2016-2018) pour une formation des animateurs puis la mise en place d'un « café des parents », sur « les droits des femmes », « l'estime de soi », la communication non-violente, par exemple dans le cadre de la semaine sur la parentalité, « être parent, ça s'apprend », organisée en février 2018.

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), la création d'un <u>Collectif des professionnel.le.s sur violences</u> <u>faites aux femmes</u> a été officialisée le 2 juillet 2018 (entre autres sujets), en présence de la Procureure de la République, de M. le Maire et de Mme Amrani (voir photos: https://www.ville-sevran.fr/clspdr-lundi-2-juillet-2018-la-salle-des-fetes-de-sevran)

- Aminé par la référente égalité femmes-hommes, il a travaillé lors de 3 séances en 2018
- Constituer et pérénier un collectif de professonnel.le.s, le 13 avril 2018, séance animée par Iman KARZABI, Chargée de mission Centre Hubertine-Auclerc, spécialiste de l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place de politiques publiques sur les violences faites aux femmes; 6 agents sont présents
- Repérer les victimes de violences intrafamiliales, le 11 octobre 2018, séance animée par Iman KARZABI,: définition des violences, chiffres clefs, impacts sur les victimes, principales voies de sorties; 18 agents, associatifs et DCPOP présents
- Qui appelle-t-on ? : Présentation des dispositifs mobilisables sur la Ville, le 29 novembre 2018 à l'occasion de la semaine internationale de lutte contre les violences. Séance animée par Carole BARBELANE-BIAIS, Observatoire Départemental des violences faites aux femmes, en présence de Fatima Le GRIGUER, coordinatrice de l'Unité d'Accompagnement des Psycho-Trauma de l'hôpital Robert-Ballanger; 17 agents, associatifs et DCPOP présents.

4- Création du Collectif Renouvellement urbain au féminin

Dans le cadre du NPNRU, des rencontres sur la co-constrcution du réaménagement urbain ont lieu à l'échelle du Grand Quartier (Sevran Beaudottes et Aulnay-Sous-Bois Gros Saule). Lors d'une rencontre en mars 2018, un atelier a été proposé sur la place des femmes dans cette procédure de co-constrcution. A l'issue de la rencontre, les participant.e.s ont décidé de se monter en <u>Collectif sur le "Renouvellement Urbain au Féminin".</u> Il est composé de représentants d'associations, des conseils citoyens, d'agents territoriaux et d'élu.e.s.

En 2018, 3 rencontres ont eu lieu, le 25 juin 2018, le 05 juillet 2018 et le 18 octobre 2018. Dans un premier temps, Elsa Wanlin, Vice-Présidente au Territoire, a effectué une présentation des actions possibles du collectif dans le cadre des procédures de rénovation urbaine, leurs étapes et acteurs clefs.

Le collectif réfléchit à 3 grandes thématiques transversales :

- Comment mieux prendre en compte les besoins des femmes dans les espaces publics ?
- Comment mieux prendre en compte les besoins des femmes dans les logements et habitats ?
- Qu'est-ce que les femmes attendent des services au public dans le Grand-Quartier?
 Il réfléchit enfin à une constitution en association. Le réseau compte à ce jour 26 personnes.

5- Actions en faveurs de l'insertion sociale et professionnelle des femmes

Les services de développement social et d'insertion sociale et professionnelle mènent des actions en direction des publics de femmes qui présentent un cumul de difficultés : isolement, difficultés dans la parentalité, précarité de logement, pauvreté, manque de formation, et pour une certaine part, victimes de violences intrafamiliales.

Les services sont dotés d'une variété de professionnelles (assistantes sociales, conseillères conjugales, psychologues) qui permettent un repérage et une prise en charge individuelle des jeunes-femmes. Des actions collectives sont également proposées, afin de travailler à l'insertion sociale et professionnelle (avec d'autres types de publics mélangés).

Citons pour l'année 2017, et prolongées en 2018, qui ont été portés à notre connaissance :

- les centres sociaux :
 - les cafés des parents,
 - les ateliers d'écritures et arts plastiques
 - les ateliers de langue française
- le Service RSA :
 - des ateliers de stratégie par le biais de jeux de société
 - des ateliers d'élaboration et de validation du projet professionnel ENVOL
 - o des séances de sophrologie
- la Mission locale, avec en particulier la psychologue spécialisée sur les questions de violences qui porte son attention sur ce sujet auprès des jeunes femmes suivies

La santé des femmes

- La Ville de Sevran se mobilise contre le cancer du sein. Cette année encore, dans le cadre d'Octobre rose, mois de mobilisation nationale contre le cancer du sein, l'Atelier Santé Ville, en collaboration avec les Maisons de quartier, le Comité départemental des cancers 93 et les associations locales ont organisé une action d'information et de sensibilisation au sein des quartiers de la ville de Sevran.
 - Près de 300 personnes ont participé à des ateliers de sensibilisation ou à une soiréedébat sur ce sujet.
- La Ville soutient financièrement les actions du planning familial, centre de planification, qui anime des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective et mène des actions de prévention. La Seine-Saint-Denis est un département dans lequel un nombre important de mineures a recours à l'IVG, comme comme en témoignent les statistiques de l'Observatoire

régional de la Santé d'Île-de-France (11,8%0 en Seine-Saint-Denis contre 8% en Île-de-France en 2015). L'IVG médicamenteuse est un procédé beaucoup moins traumatisant que l'interruption de grossesse par aspiration tant sur le plan médical que psychologique. C'est la raison pour laquelle le choix d'inscrire le Centre Municipal de Santé dans ce protocole a été opéré.

Axe Egalité femmes-hommes dans les dispositifs partenariaux de la Ville en 2017

• Contrat de Ville Intercommunal (CVI)

Signé en 2015 par les villes qui composaient l'ancienne intercommunalité (Sevran, Tremblay et villepinte), par l'État et les bailleurs sociaux présents sur le territoire, le CVI devait se concevoir en intégrant trois axe transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

A ce titre, deux chargées de mission Politique de la Ville au Territoire ont organisé un cycle de formation pour les associations des 8 villes concernées. Deux séances ont eu lieu en 2017, présidées par Anthony MANGIN vice-Président du Territoire en charge de la Politique de la Ville ; une dizaine de représentants associatifs de Sevran et 3 agents y ont assisté.

- La première séance a eu lieu le 28 juin 2018. Animée par le Cabinet d'expertes Egae, elle présentait les bases de l'égalité femmes-hommes.
- La seconde séance a eu lieu le 17 octobre 2018. Elle visait à outiller les associations dans la conception puis réalisation de projets sensibles à l'égalité femmes-hommes / filles-garçons ou de promotion directe.

• Contrat Local de Santé (CLS)

Le CLS comprend un axe de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales. La Coordinatrice des Ateliers Santé Ville mène régulièrement des actions de prévention à ce sujet. Dans le sillage de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre 2017, elle a organisé un théâtre-forum sur « l'égalité à travers les frontières », mis en scène par la compagnie « Synergie théâtre », à l'espace François-Mauriac.

• Convention Globale de Territoire

Afin de travailler à une meilleur coordination de leurs actions et partenariats, la CAF et la Ville de Sevran ont rédigé, durant l'année 2017 et sous la houlette d'une coordinatrice rattachée à la Direction de la Petite Enfance, une Convention Globale de Territoire.

Le Comité de Pilotage de ce travail a demandé à ce que l'égalité femmes-hommes soit prise en compte dans l'ensemble de la démarche. L'élue en charge de la lutte contre les discriminations doit désormais intégrer le comité de pilotage et la référente égalité femmes-hommes pourra être mobilisée pour tout appui à des actions et projets intégrant la thématique.

III Les perspectives pour corriger les inégalités femmes/hommes 2019

1/ Volet RH

Les projets et perspectives :

- la production du rapport annuel relatif à la situation en matière d'égalité femmes/hommes ;
- l'évaluation de la mise en place du régime indemnitaire qui visait notamment à contribuer à la réduction des inégalités de rémunérations femmes/hommes;
- o la réflexion sur les temps de travail visant à concilier vie professionnelle et vie privée ;
- o la réflexion à mener sur une charte des cadres et sur le télétravail ;

2/ Budget égalitaire

La Ville s'engage sur un axe méthodologique : faire émerger dans les comptes budgétaires de la Collectivité l'effort réalisé par la commune en matière d'égalité femmes/hommes. Attention cela ne signifie pas un **BUDGET SÉPARÉ pour les femmes et les hommes mais bien de se donner les moyens d'effectuer** une analyse de l'impact des dépenses publiques sur les femmes et les hommes. Il s'agit d'être d'être attentif à l'égalité d'accès aux services publics : les femmes et hommes peuvent-ils recourir de la même manière aux services publics?

➢ Pour 2019, la Ville se donne pour objectif d'expérimenter un budget égalitaire avec un service pilote : le service Enfance/Enseignement. Période essentielle dans la construction des représentations et d'une société plus égalitaire, les enfants et les adolescents constituent un public cible pour la déconstruction des stéréotypes, sachant en outre que Sevran est une ville particulière puisque la moitié de sa population a moins de 25 ans. Il paraît ainsi important que la Ville soit attentive aux politiques publiques qu'elle déploie dans le cadre de cette compétence obligatoire.

- Une première phase de diagnostic sera accompagnée dans sa réalisation par le Centre Hubertine-Auclerc, le CNFPT propose également une formation sur la question.
 - A terme, la phase de diagnostic permettra de modifier la planification budgétaire pour les années suivantes, afin de mettre en oeuvre meilleure répartition et allocation des dépenses.
 - L'ensemble des services devrait être mobilisé et sensibilisé à la thématique, avec l'entrée progressive de services supplémentaires dans la démarche.

3/ Formation des agents

Suite à la séance de sensibilisation des cadres menée en 2018, il est attendu que les chefs de services intéressés poursuivent la démarche au sein de leurs services, en lien avec leurs missions. Le Centre Hubertine-Auclerc et le CNFPT proposent de nombreuses thématiques.

4/ Semaine du 8 mars 2019

Pour le 8 mars 2019, 4 réunions préparation ont eu lieu sur 2018.

- Il est proposé et accepté par l'ensemble des participants de mettre en place une « soirée phare ». Celle-ci se structurera autour de la réalisation d'une pièce de théâtre participative, par le Théâtre de la Poudrerie, et impliquant les femmes volontaires des publics touchés par les différents services et associations. Les publics des maisons de quartier, du Service Projet Insertion Emploi, de Sevran Sénior et du Service Jeunesse sont particulièrement visés. Mohamed Rouabih, auteur et metteur en scène, accompagne le projet, les rencontres avec les groupes de publics, par le Théâtre de la Poudrerie, ont commencé en novembre 2018.
- Une collaboration se construit entre le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS), l'Association Franco Turque et la Maison de Quartier Marcel Paul. Elles proposent l'organisation d'une soirée autour du thème « A chaque pays son parcours vers l'égalité des femmes et des hommes ». Des textes seront lus à la fois dans la langue d'origine et en français, afin de montrer les avancées, les difficultés rencontrées par les femmes dans l'expression de leurs droits.
- Une action est également en cours de conception par Marie-Christine Dumond, conseillère familiale de la Petite Enfance et spécialiste de la question des violences, avec des classes du collège Galois.

5/ Collectif de professionnelles sur la prise en charge des violences faites aux femmes

- Pour 2019, le collectif a dégagé des sujets de formation nécessaire :
 - le dépôt de plainte : préparation avec les femmes victimes pour les personnels qui accompagne les victimes et accueil de la plainte par la Police Nationale : le 31 janvier 2018.
 - repérage et orientation pour la prise en charge du psycho-trauma, pour les personnels de l'enfance, la jeunesse et centres sociaux; à prévoir pour février 2019;
 - les différentes procédures juridiques selon les situations
- le Collectif a reçu une subvention du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) de 5000 euros pour la réalisation d'une plaquette d'information à destination du public (victimes) et une seconde pour les professionnel.le.s. La réalisation de cette plaquette va nécessiter :
 - janvier-avril 2019 : le recrutement d'un.e stagiaire pour la collecte des informations sur la composition précise du réseau (qui compte à ce jour 43 personnes) ; ce travail permettra de consolider le réseau des partenaires sur l'ensemble des axes : prévention, prise en charge des victimes urgence, logement, puis accompagnement juridique, dans l'accès à un logement pérenne et l'insertion professionnelle ;
 - o mai 2019 : réalisation graphique des deux outils, en interne à la Ville
 - date à prévoir : événement de réception et de diffusion des deux outils auprès des partenaires sevranais.
- Dans le cadre du CLSPDR, il est recommandé de constituer un « groupe de suivi » inter-partenaires, pour un accompagnement optimum des victimes. Une première rencontre est prévue entre 2 assistantes sociales de la Ville et la Police Nationale pour échanger sur l'accueil des victimes et leur accès au logement (quand celui-ci est empêché par le conjoint violent). Le Délégué Cohésion Police-Population est un acteur clef important pour ce groupe.
- Enfin, le CLSPDR préconise la mise en place d'un.e intervenant.e social spécialisé.e entre autres sur ces questions au sein du commissariat de Sevran. La Ville et le Commissariat sont en cours d'étude sur cette question.

6/ Un Toit pour elle:

Le dispositif Un Toit pour elle est un dispositif porté par le Conseil Départemental et décliné sur l'ensemble des communes qui souhaitent s'y engager. Il s'agit de mettre à disposition un logement ou plus, issu du "contingent Ville" dans l'attribution des logements, à des femmes victimes et leurs enfants. Les bailleurs peuvent également proposer un logement.

La Ville avait signé cette convention en 2009, valable 3 ans. Elle re-affirme aujourd'hui sa volonté de participer au dispositif et s'apprête à signer une nouvelle convention en 2019. Le bailleur Batigère a déjà fait part de sa volonté d'intégrer également le dispositif pour Sevran. Le projet est mené par la Direction du Service Logement.

0

7/ Collectif Renouvellement au Féminin

Le collectif envisage de s'appuyer sur le partenraiat avec la Direction de l'Urbanisme du Territoire afin de cibler des travaux sur des dossiers précis : conception d'un équipement sportif, travail sur une piste cyclable aux Beaudottes (un projet est déjà engagé à ce sujet avec la Maison de quartier Marcel-Paul et le comité des jeux Olympiques), etc.

8/ Partenariats Ville-associations

Tel que souhaité dès le démarage de la coordination de l'ensemble des actions de promotion sur la Ville (et en particulier autour du 8 mars), plusieurs partenariats sont en train de se constituer, renforçant le dynamisme des acteurs oeuvrant à légalité et l'efficacité de leurs actions.

- La Maison de quartier Edmond-Michelet et l'association Sunshine monte régulièrement des actions sur la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants;
- L'association Palmier de Sevran a mis en place un cycle d'ateliers de réflexion sur l'encouragement du leadership associatif au féminin, financé par la Politique de la Ville et en lien avec l'association Potenti'elles-Cité et la référente égalité femmeshommes;

9/ Mise en place du Portail pour l'Egalité

En 2019, le site internet de la ville fait peau neuve. Il est alors prévu d'y développer un « Portail de l'égalité » qui présenterait

- l'ensemble des actions de la ville en matière de promotion d'égalité femmeshommes
- des outils de partenaires et une mise en réseau thématique à l'échelle nationale
- un lien vers catalogue des ouvrages thématiques disponibles au sein des bibliothèques qui possèdent déjà une collection fournie sur cette thématique.